

Evaluation des sessions Rivière- Partage de l'Eau en Adour-Garonne

Rapport final

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
EVALUATION DES SESSIONS RIVIERE-PARTAGE DE L'EAU

Note de synthèse de l'étude

↳ **CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE**

Les sessions Rivière-Partage de l'Eau :

- ont été initiées en 1991 par le CEDEPI (Centre Européen pour de Développement de l'Innovation en milieu rural),
- constituent des sessions de formation et d'information de trois jours réunissant l'ensemble des acteurs d'un bassin versant.

Depuis 1996, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne participe à la réalisation du dispositif Rivière en lui apportant un **appui technique** et **financier** : 26 bassins versants ont fait l'objet de telles sessions sur le territoire d'influence de l'Agence (mi-2002).

Dans le cadre de la préparation de son VIII^e programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a souhaité réaliser une évaluation du dispositif pour identifier comment le dispositif peut être aménagé en fonction du rôle qu'il peut jouer.

↳ **DEROULEMENT DE L'ETUDE**

Réunion technique de lancement avec la Mission Gestion Intégrée des Vallées de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Etape 1 : Approche bibliographique
Analyse de documents relatifs au dispositif (sources : CEDEPI, Office International de l'Eau, Agence de l'Eau Adour-Garonne...)

Rapport d'étape :
Description du fonctionnement du dispositif au niveau national et en Adour-Garonne
Identification de **critères d'évaluation** et de **questions évaluatives**

Etape 2 – Etude de cas (analyse de 6 sessions menées en Adour-Garonne)
Entretiens avec les animateurs de sessions, avec les délégations concernées de l'Agence de l'Eau, entretiens avec des participants

Rapport d'étape :
Réalisation d'une **fiche d'analyse** pour chacune des 6 sessions sur la base des critères d'évaluation retenus

Etape 3 – Evaluation globale et propositions
Sur la base de l'étude de cas et d'entretiens complémentaires auprès de partenaires nationaux et locaux du dispositif

Rapport final de l'étude
Note de synthèse

↳ EVALUATION DES SESSIONS RIVIERE EN ADOUR-GARONNE - RESULTATS

Les sessions Rivière affichent dans leur définition un aspect non décisionnel fondamental : elles ont été conçues pour rassembler les acteurs d'un bassin versant, leur donner l'information nécessaire pour uniformiser leurs connaissances et faciliter ainsi le dialogue sur les potentiels points de blocage.

Tout en intégrant ce postulat de départ, l'étude a été conduite de manière à évaluer également les impacts et les changements sur le terrain permis par les sessions Rivière, aspect « opérationnel » allant au-delà de leur objectif initial

Les principaux résultats de l'évaluation sont présentés ci-dessous selon le plan de l'étude.

Territoires et structures porteuses

- Les sessions Rivière ont été menées sur des territoires présentant
 - **une diversité de structures** : petits bassins versants (ex : Bandiat), unités hydrographiques de référence (ex : Dropt), portions de bassin, bassins de vie (ex : sessions Gers, Arros-Estéous et Baïses-Bouès couvrant le territoire du Syndicat Mixte des Coteaux...),
 - **une diversité d'organisations et de problématiques** : des bassins versants déjà engagés dans une procédure de gestion intégrée (ex : Célé, Gave de Pau) ou en phase de définition d'un outil adapté à leur problématique (ex : Dordogne, Dropt), des territoires non organisés sans enjeu fort (ex : Garonne Val d'Aran)...
- La **variété des structures porteuses** est à rapprocher de la diversité des territoires et des enjeux, les sessions ont ainsi pu être portées par des associations de pêche, des syndicats à vocation hydraulique, des structures de développement local (Parcs Naturels Régionaux, Communauté de Communes...)....
- Les sessions jugées non réussies ou non efficaces sont bien souvent celles qui n'ont pas été portées par **une structure locale** et/ou n'offrant aucune garantie sur ses capacités à agir sur la rivière suite à la session.

La préparation

- Le **cadre méthodologique**, précis et adaptable au contexte local, est bien perçu par les organisateurs.
- La recommandation du cahier des charges selon laquelle le **diagnostic doit « émerger » des acteurs du territoire** (au travers des réflexions du Comité de Pilotage local) est bien comprise et a été respectée sur tous les territoires.
- Les **objectifs des sessions ne sont pas suffisamment définis** au moment même de leur préparation : la préparation consiste souvent pour les Comités de Pilotage locaux à recenser des préoccupations « sectorielles » qu'ils associent dans le programme à une intervention technique spécifique.
- Les organisateurs ne peuvent consacrer que **peu de temps à la préparation des interventions** (manque de temps et de moyens techniques et financiers) qui se révèlent parfois inadaptées au contexte local et au public visé.
- La préparation d'une session est jugée trop lourde administrativement (préparation du dossier d'agrément...).

Les journées de co-formation

- Le label « session Rivière » est considéré comme un gage de réussite et de sérieux par de nombreux organismes qui acceptent plus facilement d'intervenir dans ce cadre.
- Les participants sont sensibles **au cadre « non décisionnel »**, non institutionnel et à l'aspect convivial du dispositif.
- Les participants considèrent les sessions comme un bon **outil « d'information »** pour mieux comprendre la rivière et les usages associés et donc mieux la gérer : ils assistent aux journées plus comme des consommateurs que comme véritables acteurs
- Les **programmes sont souvent très chargés** et comportent une succession d'interventions techniques sectorielles sans véritable liant entre elles : elles sont rarement cadrées autour d'un « projet de territoire » ou d'une approche globale du bassin versant.
- **Le transfert de connaissances se fait à sens unique** : le transfert « intervenant → acteurs » a bien lieu, l'inverse n'est pas systématique. Une place insuffisante est accordée au débat et à l'écoute des préoccupations et des attentes des participants.

Conclusions des sessions

- Les sessions Rivière **donnent « envie » aux acteurs de travailler ensemble** : émergence de volontés pour des outils de gestion intégrée, pour des documents cadres de type Chartes...
- Des propositions de suites sont systématiquement formulées concernant **la formation et l'information** sur des sujets spécifiques abordés lors des journées.
- Quelques sessions se sont positionnées comme un lieu de propositions et ont débouché sur l'élaboration d'un livre blanc à l'attention des opérateurs locaux. Dans la plupart des cas cependant, les sessions n'ont pas intégré de dimension prospective.
- Il n'existe **pas de dispositif de suivi et d'évaluation à long terme** : la session est « instantanée » et a souvent tendance à « s'effacer des mémoires ».

L'après-session

- Peu de sessions ont abouti sur des actions concrètes sur la rivière hormis celles inscrites dans la préparation d'un contrat de rivière ou d'un programme d'actions déjà engagé. Il est donc difficile aujourd'hui d'évaluer quantitativement leur impact sur le terrain.
- Les journées ont eu des conséquences reconnues sur **les relations entre les acteurs** : « meilleure connaissance des personnes ressources », « pacification des échanges », « dissipation des préjugés »... Cependant, même si cet objectif était celui poursuivi par le dispositif, il semble qu'en l'absence de conséquences concrètes, les acteurs locaux impliqués remettent en doute l'intérêt de « se réunir pour se réunir ».
- **Aucun territoire concerné n'a envisagé la pérennité de l'organisation mise en place** (Comité de Pilotage local...).

L'organisation générale en Adour-Garonne

- **La formation des animateurs** est nécessaire, étant donnée la neutralité dont ils doivent apprendre à faire preuve. Cette formation est assurée de manière jugée satisfaisante par l'animateur de bassin (Hautes Pyrénées Tourisme Environnement) qui accompagne l'ensemble des territoires dans la préparation et l'animation des sessions.
- **L'aide financière de l'Agence de l'Eau** aux porteurs de projets locaux est jugée **suffisante** pour le dispositif tel qu'il se déroule actuellement (le budget d'une session est relativement faible). Cependant, les **budgets** consacrés localement aux sessions et la subvention de l'Agence de l'Eau **ne permettent pas un travail de préparation et d'animation préalable suffisamment complet** (cadrage des interventions...).
- **Un chaînon manque parfois entre le Comité Adour-Garonne** (pilotage et agrément des sessions Rivière sur le territoire de l'Agence de l'Eau) et les porteurs de projets locaux, les délégations de l'Agence de l'Eau n'étant notamment pas associées de manière formalisée au dispositif.
- Il n'est plus organisé de rassemblements « intersites » pour la formation commune des animateurs, **la dimension « mise en réseau et échange d'expériences »** très présente dans la définition initiale du dispositif n'existe plus aujourd'hui..

Place par rapport aux outils de gestion intégrée

- La session Rivière permet de **mesurer la dynamique locale** sur un bassin versant et **tester ainsi l'opportunité d'un outil de gestion intégrée** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, contrat de rivière, Plan de Gestion des Etiages).
- Sur les territoires concernés par une procédure de gestion intégrée, la session Rivière est le moyen de faire se rencontrer l'ensemble des acteurs et de construire ainsi **les bases d'un savoir collectif**. Cependant, sur les territoires concernés par un contrat de rivière, **l'empilement des deux outils a créé une perte de lisibilité** chez les acteurs locaux qui ne comprennent plus qui fait quoi.
- Les sessions Rivière ne vont pas suffisamment loin dans la concertation pour constituer un véritable outil de préparation d'une démarche de gestion globale : **pas de dimension prospective** et constructive, **pas de dimension « projet »**.

En conclusion

Le dispositif présente des points forts indéniables :

- *le cadre non décisionnel et léger favorise la convivialité et la construction d'un savoir collectif,*
- *il constitue un bon outil pour mesurer la volonté des acteurs locaux à travailler ensemble.*

Mais :

- *les sessions constituent plus aujourd'hui des «forums » d'information que des lieux de « co-formation » (temps de débat non organisé et réduit à son minimum, succession d'interventions techniques sectorielles),*
- *elles n'ont pas évolué avec leur temps et avec les pratiques modernes de gestion des territoires (absence de dimension « projet de territoire » et de perspective à long terme).*

Dans cette mesure, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, qui a acquis une solide expérience et un savoir-faire vis-à-vis des sessions Rivière, envisage de reconduire les sessions mais en leur donnant une nouvelle dimension.

↳ NOUVEAU CAHIER DES CHARGES DES SESSIONS RIVIERE PARTAGE DE L'EAU

Territoires et structures porteuses

- Les territoires concernés par une session Rivière devront présenter l'une des caractéristiques suivantes :
 - territoires présentant des **enjeux forts** vis-à-vis de l'eau, nécessitant une intervention cohérente des acteurs à plus ou moins long terme (moyen d'amorcer une dynamique),
 - territoires concernés par **un projet émergent** déjà identifié nécessitant une ouverture de la réflexion à l'ensemble des usagers.
- Les structures porteuses devront justifier d'une **légitimité territoriale** et d'une **capacité à mobiliser**, suite à la session, **les opérateurs locaux pertinents** pour répondre aux problématiques identifiées (ex : groupements de communes ayant une préoccupation voire une compétence liée à l'eau, Parcs Naturels régionaux, Etablissements Publics Territoriaux de Bassin...).
- Les territoires et structures porteuses ne présentant pas les caractéristiques souhaitées se verront proposer une mise à disposition de l'outil sans accompagnement technique et financier de l'Agence de l'Eau.

La préparation : Comité de Pilotage local et pré-diagnostic

- Le Comité de Pilotage local est maintenu et reste le lieu de la **préparation concertée** de la session Rivière.
- Il est proposé d'accorder **plus de souplesse** dans la constitution du Comité de Pilotage et dans l'organisation pratique de son travail (nombre de membres, nombres de participants) afin de laisser la possibilité d'adapter le dispositif à chaque contexte local.
- Le **pré-diagnostic** préparé par le Comité de Pilotage doit identifier :
 - les grands enjeux du bassin versant et les objectifs prioritaires,
 - les attentes spécifiques vis-à-vis de la session (à quoi doit-elle servir ?),
 - les besoins en information technique se rapportant à ces enjeux et objectifs,
 - le programme de la session associé.
- Le **rôle de l'animateur local doit être renforcé** au moment de l'animation du Comité de Pilotage (accompagnement à l'identification des enjeux et objectifs) et pour la préparation des interventions (cadrage des interventions techniques autour des enjeux et objectifs prioritaires).

Déroulement des sessions

- Il est proposé de conserver un déroulement en trois journées, organisées de la manière suivante :
 - **deux journées d'interventions « techniques » ciblées** (sur les enjeux et objectifs prioritaires) afin d'offrir à tous les acteurs le même niveau de connaissance sur les problématiques clefs du bassin versant,
 - **une journée de restitution des débats et de travaux prospectifs** (formalisation collective et par catégories d'usagers des voies de travail pour l'avenir).
- Le **temps de débat et d'échanges** lors des trois journées doit être renforcé, en l'organisant, en le programmant et en l'animant de manière rigoureuse (rôle majeur de l'animateur).

Evaluation et restitution

- Il est proposé de conserver le principe **d'une évaluation « à chaud »** en fin des deux premières journées pour apprécier le **niveau de satisfaction** des participants vis-à-vis des interventions et de capitaliser leurs **contributions individuelles** en vue de la journée de travaux prospectifs.
- Il est proposé d'envoyer **un questionnaire de fin de session** à tous les participants afin d'évaluer la **réponse de la session à ses objectifs**.
- Il est proposé de faire parvenir à l'ensemble des participants, à l'issue de la session, **un document de synthèse** formalisant par écrit les voies de travail identifiées collectivement afin que chacun conserve un document de référence.

Le Comité d'Agrément Adour-Garonne

- Il est proposé de supprimer le Comité d'Agrément Adour-Garonne tel qu'il existe actuellement et d'agréer les sessions au sein de l'Agence de l'Eau par l'intermédiaire **du réseau des correspondants Gestion Intégrée des Vallées**, afin d'associer les délégations, de manière formalisée, dans le choix des sites retenus.
- Une **information régulière** de l'état d'avancement du dispositif sur le bassin Adour-Garonne sera effectuée par le réseau GIV auprès de la **Commission Planification**.
- Une **animation de bassin** (telle qu'assurée par Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement), garante de la mise en réseau et du transfert d'expérience doit être conservée, sous une forme à déterminer.
- Les dossiers des sessions Rivière seront examinés selon **trois étapes** :
 - un **pré-agrément** sur la base d'une **fiche synthétique** présentant les motivations du porteur de projet et permettant de justifier de la recevabilité de la candidature (caractéristiques de la structure porteuse, du territoire...),
 - un **agrément** sur la base d'un **dossier argumentaire** élaboré suite aux réflexions du Comité de Pilotage local (enjeux du territoire, attentes vis-à-vis de la session...)
 - **validation d'un dossier final** intégrant les débats et les travaux prospectifs des participants.

Le financement

- Il est proposé une **subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** (30 % du budget total pour un plafond de dépenses maximum de 100 000 F soit 15 244,90 E) en **deux temps** :
 - 50 % de la subvention accordés suite aux travaux du Comité de Pilotage local (dossier argumentaire) **que la session aboutisse ou non**, pour renforcer le poids de la préparation,
 - 50 % en fin de session (dossier final).

L'ensemble des propositions formulées vise à faire des sessions un outil prospectif, qui ne soit plus considéré un « acte gratuit », tout en en conservant l'aspect léger et non décisionnel.

Les sessions Rivière doivent devenir un lieu d'expression des attentes locales vis-à-vis de la rivière, sur la base d'une information ciblée évitant les préjugés, de manière cohérente dans le cadre d'un projet global de territoire.

Sommaire

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF ET DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION....	2
I. Le dispositif RIVIERE en Adour-Garonne.....	2
<i>I.1. L'évolution du dispositif.....</i>	<i>2</i>
<i>I.2. Les sessions Rivière en Adour-Garonne.....</i>	<i>3</i>
II. Déroulement de l'étude, méthode d'évaluation.....	7
PARTIE 2 – EVALUATION DES SESSIONS RIVIÈRE EN ADOUR-GARONNE	10
I. Territoires et structures porteuses	10
<i>I.1. Quels territoires ?.....</i>	<i>10</i>
<i>I.2. Quelles structures porteuses ?.....</i>	<i>11</i>
II. La préparation des sessions.....	11
<i>II.1. Le cadre méthodologique.....</i>	<i>11</i>
<i>II.2. Les objectifs des sessions.....</i>	<i>12</i>
<i>II.3. Fonctionnement des Comités de Pilotage locaux.....</i>	<i>12</i>
<i>II.4. Invitations et information préalable.....</i>	<i>13</i>
III. La co formation.....	14
<i>III.1. Thèmes abordés, programme.....</i>	<i>14</i>
<i>III.3. Implication des participants.....</i>	<i>16</i>
IV. Conclusions des sessions	16
<i>IV.1. L'évaluation en fin de session</i>	<i>16</i>
<i>IV.2. Les actions proposées.....</i>	<i>17</i>
V. L'après-session.....	18
<i>V.1. Diffusion de l'information</i>	<i>18</i>
<i>V.2. Suivi et devenir de l'organisation mise en place.....</i>	<i>18</i>
<i>V.3. Impacts des sessions</i>	<i>19</i>
<i>VI.1. Le Comité de Pilotage Adour-Garonne.....</i>	<i>20</i>
<i>VI.2. Le financement des sessions.....</i>	<i>20</i>
<i>VI.3. La formation des animateurs, la mise en réseaux.....</i>	<i>22</i>
VII. Quelle place pour le dispositif Rivière ?	22
<i>VII.1. Par rapport aux outils de gestion intégrée</i>	<i>22</i>
<i>VII.2. Par rapport à d'autres outils « information » et « concertation »</i>	<i>23</i>

PARTIE 3 – PROPOSITIONS D’AMÉLIORATION, RECOMMANDATIONS : QUELLES VOIES POUR L’AGENCE DE L’EAU ADOUR-GARONNE ?	25
I. Quelle définition pour l’outil RIVIERE ?	25
II. Quels changements dans l’organisation locale d’une session ?	27
<i>II.1. La préparation.....</i>	<i>27</i>
<i>II.2. Le déroulement des sessions.....</i>	<i>28</i>
<i>II.3. Le rôle de l’animateur.....</i>	<i>29</i>
<i>II.4. Evaluation et restitution</i>	<i>30</i>
III Quels territoires?	30
<i>III.1. Territoires et structures porteuses</i>	<i>30</i>
<i>III.2. Cas particulier des territoires concernés par un outil de gestion intégrée</i>	<i>31</i>
<i>III.3. Un système à double détente ?</i>	<i>32</i>
IV. Quelle organisation en Adour-Garonne ?.....	32
<i>IV.1. L’agrément</i>	<i>32</i>
<i>IV.2. Le financement</i>	<i>33</i>
<i>IV.4. Modifications du cahier des charges.....</i>	<i>34</i>
CONCLUSION / SYNTHÈSE.....	35

BIBLIOGRAPHIE

ETUDE DE CAS : FICHES D'ANALYSE DES SESSIONS

ANNEXES

- Cahier des charges "Adour-Garonne" du programme (1999)
- Questions évaluatives retenues pour l'étude
- Tableau comparatif SAGE - Contrats de Rivière - "Rivière, Partage de l'Eau" (CEDEPI)

Introduction

L'Opération RIVIERE (Réussir à Identifier et à Valoriser Information et Expériences des Ruraux pour l'Eau) a été initiée en 1991 par le Centre Européen pour le Développement de l'Innovation en milieu rural (CEDEPI) afin de répondre au besoin d'organiser des sessions de formations d'adultes non plus sur une base sectorielle mais sur **une base territoriale** à l'échelle la plus appropriée : le bassin versant.

Dans ce cadre, des sessions de formation et d'information de trois jours sont organisées réunissant l'ensemble des acteurs d'un bassin versant concernés par un problème particulier de gestion de l'eau.

Elles constituent ainsi :

- des lieux de **communication** et de **formation** sur la gestion de l'eau dans lesquels les interventions et les échanges contribuent à mettre à niveau l'information et/ou les connaissances de chaque usager,
- des lieux de **responsabilisation** des acteurs, engagés ainsi à participer activement à la recherche de l'intérêt général,
- des lieux de **débat** et d'**échanges** dans un cadre informel et non décisionnel.

Le dispositif, bien qu'antérieur à la Loi sur l'Eau de 1992 s'est ainsi parfaitement inscrit dans ses orientations en proposant un cadre méthodologique pour unifier le niveau de connaissance des parties prenantes, pour construire les bases d'un savoir collectif et ainsi engager les réflexions en matière de gestion intégrée d'un bassin versant.

Les sessions RIVIERE, ont ainsi été conçues pour contribuer à la mise en place d'«une coopération honnête entre les forces vives locales et les macro-acteurs d'un bassin versant » (Claude HOLL-1998).

Depuis 1996, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne participe à la réalisation de ces sessions en leur apportant un appui technique et un soutien financier : 26 bassins versants ont fait l'objet de telles sessions en Adour-Garonne (mi-2002).

Dans le cadre de la préparation de son VIIIème programme d'intervention, tourné vers une approche territoriale, **l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** a souhaité réaliser une évaluation du dispositif et de ses effets sur son territoire d'action.

Le Cabinet ECTARE a été mandaté par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour mener cette évaluation.

Deux rapports d'étape ont été réalisés et présentés devant le groupe de pilotage de l'étude.

Le présent document constitue le rapport final.

Partie 1 – Présentation du dispositif et de la méthode d'évaluation

I. Le dispositif RIVIERE en Adour-Garonne

I.1. L'évolution du dispositif

↳ Les premières expériences

Initié en 1991 par le CEDEPI, le projet a été soutenu au niveau national, dans les premières années, par le Fonds d'Assurance Formation des Exploitants Agricoles (FAFEA), par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER, Ministère de l'Agriculture) puis par d'autres organismes devenus progressivement partenaires actifs du projet (FNSEA, Association des Maires de France, Office International de l'Eau, Ministère de l'Environnement, Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne...).

A l'issue des premières expériences, le CEDEPI a obtenu à partir de 1994 un soutien financier de la Commission Européenne au titre des crédits LIFE lui permettant ainsi de cadrer plus précisément la méthodologie sous l'égide d'un **Comité National de pilotage**.

↳ Des expériences régionales

En 1997, un nouveau cahier des charges du programme Rivière préconise la mise en place de Comités de Pilotage Régionaux en parallèle au Comité National afin de « rapprocher du terrain le niveau d'animation, d'encouragement et de contrôle nécessaire à l'émergence, à la réalisation et à l'évaluation des sessions ».

Des expériences « régionales » voient alors le jour sur les bassins Loire-Bretagne et Adour-Garonne : mise en place d'un Comité Régional Pays de la Loire, programme « Massif Central » animé par l'Office International de l'Eau...

En mars 1997, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne initie également la mise en place d'un **Comité Régional RIVIERE en Midi-Pyrénées**.

La structure publique **Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement** (HPTE) est choisie comme organisme support « technique » du Comité Régional RIVIERE.

↳ Le Comité RIVIERE-Partage de l'Eau Adour-Garonne

En 1998, il est demandé aux Agences de l'Eau (Adour-Garonne et Loire-Bretagne) de prendre le relais des crédits LIFE pour financer les actions d'émergence, d'encadrement et d'appui technique des sessions sur des petits versants dans leur territoire.

Le Comité de Bassin Adour-Garonne propose alors d'adopter une organisation décentralisée du dispositif associant les partenaires du bassin : le **Comité RIVIERE-Partage de l'Eau Adour-Garonne** est mis en place en 1999 prenant le relais et élargissant le Comité Régional déjà en place à tout le bassin Adour-Garonne

HPTE reste l'organisme « technique » du Comité en assurant l'animation au niveau de tout le bassin Adour-Garonne, le suivi technique et la gestion de l'opération en collaboration avec le CEDEPI.

Un cahier des charges « Adour-Garonne » est instauré en 1999 (mis à jour en décembre 2001) remplaçant sur le territoire le cahier des charges national.

En 2000, le CEDEPI n'ayant pas reconduit l'opération, le pilotage national disparaît et les sessions sont arrêtées sur le territoire de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, sur lequel l'opération était animée par le CEDEPI. Les sessions Rivière sont aujourd'hui une spécificité de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

I.2. Les sessions Rivière en Adour-Garonne

1. Les territoires

Depuis 1996, 26 sessions Rivière-Partage de l'Eau ont été menées en Adour-Garonne : 14 sessions entre 1996 et 1998 (avant la mise en place du Comité Adour-Garonne), 5 en 1999 et 5 en 2000 puis 2 en 2001.

1996	Délégation de Bordeaux : Boutonne amont (17,79), Seudre (17), Enéa (24) Délégation de Toulouse : Vallée Tarn et Tescou (31,82) Délégation de Rodez : Haute-Vallée du Tarn (48,12) Délégation de Pau : Arros-Estéous (65), Baises-Bouès (65), Gers amont (65)
1997	Délégation de Bordeaux : Boutonne aval (17), Seugne (17) Délégation de Rodez : Vert (46), Rance (12) Délégation de Pau : Ourse-Gouhoron (65)
1998	Délégation de Toulouse : Lens (31,09)
1999	Délégation de Bordeaux : Garonne aval (33), Dropt (24,47,33), Délégation de Rodez : Célé amont (15,46) et Célé aval (46) Délégation de Toulouse : Garonne Val d'Aran (31)
2000	Délégation de Toulouse : Job (31) Délégation de Brive : Dordogne (24,33), Tardoire (87,24) Délégation de Pau : Gave de Pau amont (65) et aval (65)
2001	Délégation de Bordeaux : Isle Maritime (24,33) Délégation de Brive : Bandiat (87,24)

Voir carte des sessions Rivière Partage de l'eau sur le bassin Adour-Garonne (page 9 bis)

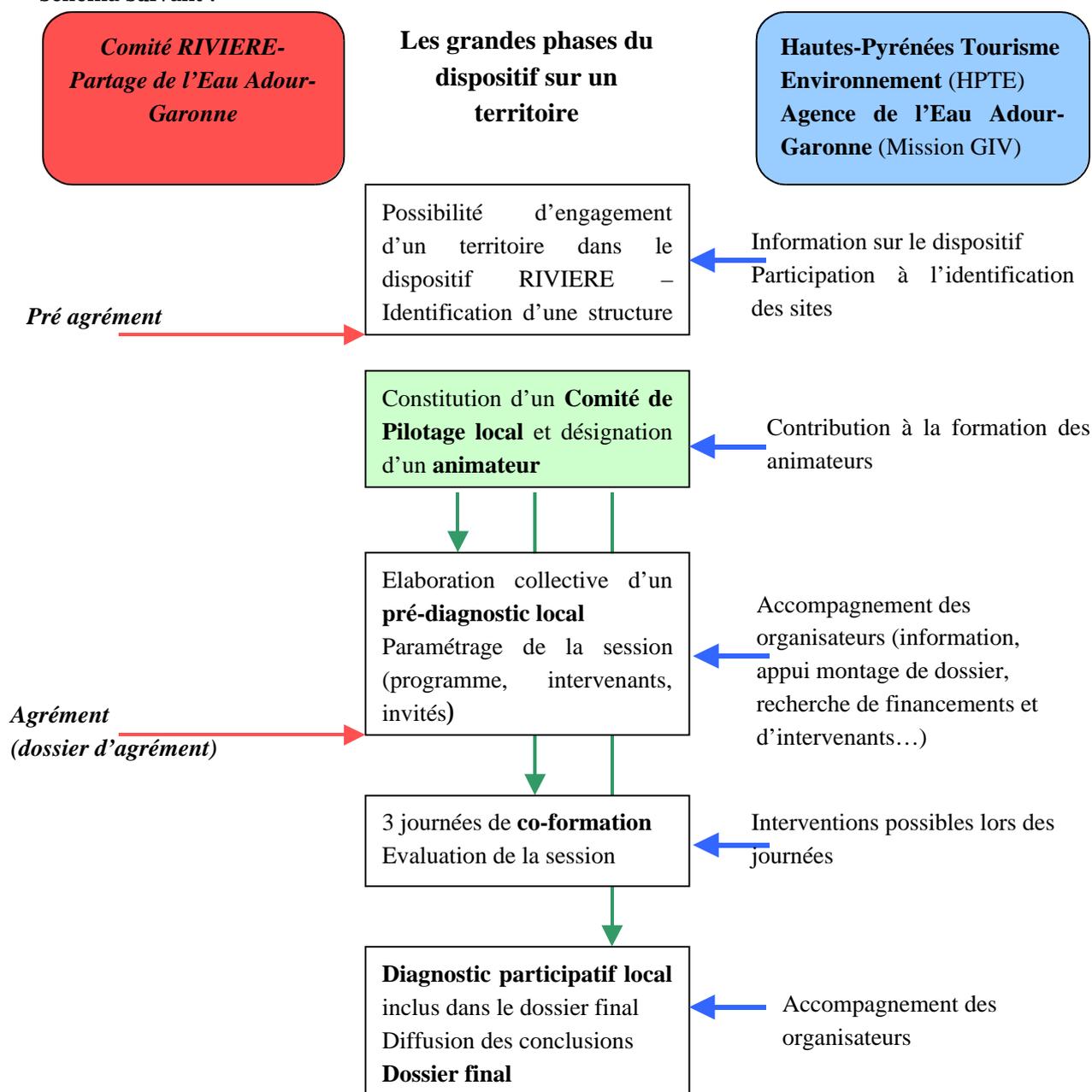
2. Le fonctionnement

L'évolution du dispositif, et notamment du rôle des acteurs, se traduit par une succession de modifications dans le cahier des charges du programme RIVIERE (*voir cahier des charges en annexe*).

Ceci étant, l'organisation générale des sessions a peu évolué. Ainsi dans le cahier des charges « Adour-Garonne » du dispositif (en vigueur depuis mars 1999, mis à jour en décembre 2001), la session se déroule toujours en quatre grandes étapes :

- étape I : mise en place d'un comité de pilotage local qui désigne un animateur,
- étape II : constitution du pré-diagnostic local participatif (ébauche du diagnostic décrivant sommairement l'état du bassin et les préoccupations des acteurs) et paramétrage de la session,
- étape III : session de co-formation de trois jours,
- étape IV : évaluation de la session, réalisation et diffusion du diagnostic participatif local (pré-diagnostic complété en fonction des interventions et des débats pendant la session).

Cette chronologie très cadrée fait intervenir différents acteurs dont le rôle est résumé sur le schéma suivant :



↳ *Le Comité RIVIERE-Partage de l'Eau Adour-Garonne*

Le Comité RIVIERE-Partage de l'Eau intervient aujourd'hui en lieu et place du Comité national sur le bassin Adour-Garonne, en amont des sessions (pour le choix des sites) et tout au cours de la procédure pour appuyer les acteurs locaux et contrôler la bonne marche de la session. Trois points d'arrêt rythment les activités du Comité RIVIERE :

- un **pré-agrément** des sessions (sur la base d'une fiche de présentation) qui permet au porteur local de lancer la demande d'aide financière,
- l'**agrément** de la session (sur la base du dossier d'agrément) qui ouvre les financements,

Le Comité RIVIERE-Partage de l'Eau est composé **de membres de la Commission Planification du Comité de Bassin** :

- représentants de l'Agence de l'Eau (Direction et Mission Gestion Intégrée des Vallées),
- un représentant des EPTB¹ (Président d'EPIDOR),
- de représentants de la Chambre Régionale d'Agriculture de Midi-Pyrénées, de la Chambre d'Agriculture du Lot et du Fonds d'Assurance Formation des Exploitants Agricoles),
- de représentants de la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne et du Comité Régional des Pêches Maritimes Aquitaine,
- d'un représentant de l'Union Midi-Pyrénées Nature Environnement (UMINATE).

Le CEDEPI était également associé jusqu'à l'arrêt de ses activités.

Le secrétariat du Comité RIVIERE-Partage de l'Eau est assuré par l'Agence de l'Eau (Mission GIV) et par Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, organisme support qui assure tout au long de la démarche le relais technique entre le territoire et le Comité Adour-Garonne.

↳ *Le Comité de Pilotage local*

Dès le démarrage de la procédure sur un territoire, un Comité de Pilotage local est constitué et assume la responsabilité locale de l'opération : il est composé de trois à dix personnes dont au moins un élu local, un élu socio-professionnel et un élu associatif représentatifs des usagers.

Ce comité à en charge notamment la désignation d'une structure porteuse et d'un animateur et l'élaboration en commun d'un pré-diagnostic du territoire.

↳ *L'animateur local*

L'animateur assure le secrétariat du Comité de Pilotage local, la rédaction et le suivi du dossier de fin d'étape II, la coordination et l'animation de la session, la rédaction du rapport de fin d'opération et la diffusion du diagnostic.

Jusqu'en 1999, des regroupements d'animateurs appelés **réunions intersites** étaient organisés avec deux objectifs : assister les animateurs dans le montage de leur projet et mettre en place un réseau d'expériences. Les animateurs étaient tenus d'assister à au moins trois de ces réunions.

¹ Etablissement Public Territorial de Bassin

↳ *Le pré-diagnostic local et le paramétrage de la session*

Le pré-diagnostic local constitue une ébauche de diagnostic servant de fil conducteur au déroulement de la session. Il s'agit pour les membres du Comité de Pilotage local d'exprimer leur ressenti et leurs préoccupations à partir d'un état des lieux synthétique (quelques chiffres clefs).

C'est à partir de ce pré-diagnostic qu'est paramétrée la session (objectifs précis, programme prévisionnel, personnes invitées en tant qu'intervenant et/ou participants...).

Il est bien précisé dans tous les documents de référence sur le sujet que la phase préparatoire d'une session est aussi importante que les 3 journées de co-formation elles-mêmes puisqu'elle amorce la concertation entre usagers de l'eau sur le bassin.

↳ *Les journées de co-formation*

Les journées sont constituées :

- **d'exposés techniques et thématiques** réalisés par des acteurs locaux ou des experts balayant l'ensemble des problématiques liées à la gestion de l'eau (restauration des cours d'eau, approche quantitative, qualité de l'eau, assainissement, alimentation en eau potable, Loi sur l'Eau et outils de gestion ...),
- **de visites de terrain** (ex : visites de stations d'épuration, d'aménagements de berges, d'exploitations agricoles...),
- **d'un déjeuner** permettant de poursuivre les débats.

Ces 3 composantes sont prises en compte dans le budget de la session.

Un questionnaire d'évaluation de la session est remis à chaque participant de la session et récupéré le dernier jour. Il permet de juger de l'opportunité de la session, du degré de satisfaction des participants (en termes d'organisation, de progression...) et des conséquences envisagées pour les participants et pour le bassin versant.

↳ *Le dossier final*

A l'issue des 3 journées, le pré-diagnostic est révisé et complété au vu des interventions et des échanges. Il est bien précisé dans le cahier des charges que ce diagnostic « n'engage » que les membres du Comité de Pilotage local et pas les participants.

Le dossier final est constitué du diagnostic participatif local, de la description et de l'évaluation de la session de co-formation, du plan de diffusion du diagnostic et du bilan financier.

↳ *Le financement*

L'Agence de l'Eau intervient selon deux niveaux dans le financement des sessions Rivière sur le bassin Adour-Garonne :

- une **subvention annuelle** accordée à Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement pour la coordination sur le bassin,
- une **aide à l'organisation des sessions** sur le terrain.

Le personnel mis à disposition par Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, organisme support du Comité Adour-Garonne depuis 1999, assure l'ensemble des missions techniques (information, prospection de sites, appui direct aux sessions, ...). L'Agence de l'Eau accorde pour cette mission une **subvention plafonnée annuelle** à hauteur de 50% du montant des travaux aidable soit :

	Montant des travaux (frais de fonctionnement inclus)	Aide Agence de l'Eau
2000	479 800 F dont 329 800 F aidables	164 900 F
2001	391500 F dont 320 000 F aidables	160 000 F

Une **aide financière directe** est également accordée aux sessions : l'agrément de la session et la demande du porteur de projet ouvrent les financements de l'Agence de l'Eau qui s'élèvent à 30.000 F par session (4575,00 €) depuis 1999 (20.000 F jusqu'en 1998).

II. Déroulement de l'étude, méthode d'évaluation

➤ Une **réunion technique** entre la mission Gestion Intégrée des Vallées de l'Agence de l'Eau et le Cabinet ECTARE (30/05/02) a constitué le lancement de l'étude. Elle a permis notamment de préciser les objectifs de l'Agence de l'Eau vis à vis de l'étude puis de valider la méthodologie et le déroulement général.

➤ Etape 1 - Approche bibliographique

Au travers des évaluations existantes, du cahier des charges du dispositif et de divers autres documents, un premier rapport de synthèse bibliographique a été réalisé pour recadrer les évolutions du dispositif au niveau national et en Adour-Garonne, et pour décrire le fonctionnement actuel des sessions Rivière en Adour-Garonne (rôle des différents acteurs, étapes, financement...).

Cette approche bibliographique a permis d'identifier un ensemble de **critères d'évaluation** et de **questions associées** afin de structurer la suite de l'étude (*voir en annexe les questions évaluatives retenues*).

➤ Etape 2 - Analyse de 6 sessions Rivière menées en Adour-Garonne (Etude de cas)

Afin d'appréhender la mise en pratique de l'opération Rivière, il a été choisi de s'appuyer sur l'analyse d'un échantillon de 6 sessions Rivière prédéterminé par l'Agence de l'Eau. Pour chacune de ces sessions, une personne de la délégation de l'Agence de l'Eau concernée ainsi qu'un porteur local (animateur...) ont été rencontrés.

Des entretiens téléphoniques avec des participants ont ensuite été menés afin de vérifier l'impact des sessions sur le terrain.

Les sessions suivantes ont fait l'objet de l'étude de cas. Elles ont été choisies par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne selon plusieurs critères (diversité de dates, de contextes, typologie des porteurs de projet et répartition sur le bassin...) :

- **Gers amont** – 1996 : session ancienne menée sur une partie du Syndicat Mixte des Coteaux et coordonnées avec deux autres sessions (Baïses-Bouès et Arros-Estéous),
- **Dropt** – 1999 : session menée sur un grand bassin versant, unité hydrographique de référence du SDAGE Adour-Garonne,
- **Célé** – 1999 : session menée au moment de la signature du contrat de rivière pour faire connaître le programme,
- **Garonne Val d'Aran** – 1999 : seule session présentant une approche transfrontalière,
- **Job** – 2000 : organisation de la session par une Fédération de Pêche,
- **Bandiat** – 2001 : session récente organisée par un Parc Naturel Régional.

Pour mener ces différents entretiens, les questions identifiées à l'issue de l'étape 1 ont été reprises dans une **fiche d'enquête appliquée à l'étude de cas**.

A l'issue des entretiens, une **fiche d'analyse par session** a été réalisée faisant la synthèse des entretiens et des documents de restitution des sessions (fiches fournies dans le présent rapport).

Les résultats de l'étude de cas ont été présentés devant le groupe de pilotage de l'étude.

➤ Etape 3- Evaluation et propositions

Afin de vérifier et compléter les pistes d'évaluation issues de l'étude de cas et d'identifier des voies d'amélioration possibles, des entretiens complémentaires ont été menés auprès de partenaires du dispositif : CEDEPI, Office International de l'Eau (animation du programme «Massif Central »), Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Agence de l'Eau Adour-Garonne (Direction et services techniques), Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi-Pyrénées.

Liste des personnes rencontrées et contactées :

Contacts généraux :

Contact	Structure	Objet
Claude HOLL	Chef de projet du dispositif de 1991 à 2000 (CEDEPI)	Avis sur l'évaluation et sur les propositions
Jean-Pierre POLY	Direction de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne	Avis sur l'évaluation et sur les propositions
Lucien SORMAIL	Agence de l'Eau Adour-Garonne - GIV	
Marie-Christine MOULIS	Agence de l'Eau Adour-Garonne - GIV	
Jean-Manuel DELEUZE	HPTE Animateur Adour-Garonne Animateur Gers amont	Entretien général sur dispositif en Adour-Garonne et zoom sur la session Gers amont
Marc MASSETTE	Délégation de Toulouse (Céline Maruejols en congés maternité)	Entretien général et zoom sur sessions Job et Garonne amont
Mélina LAMOUREUX	Délégation de Brive	Entretien général et zoom sur la session Bandiat

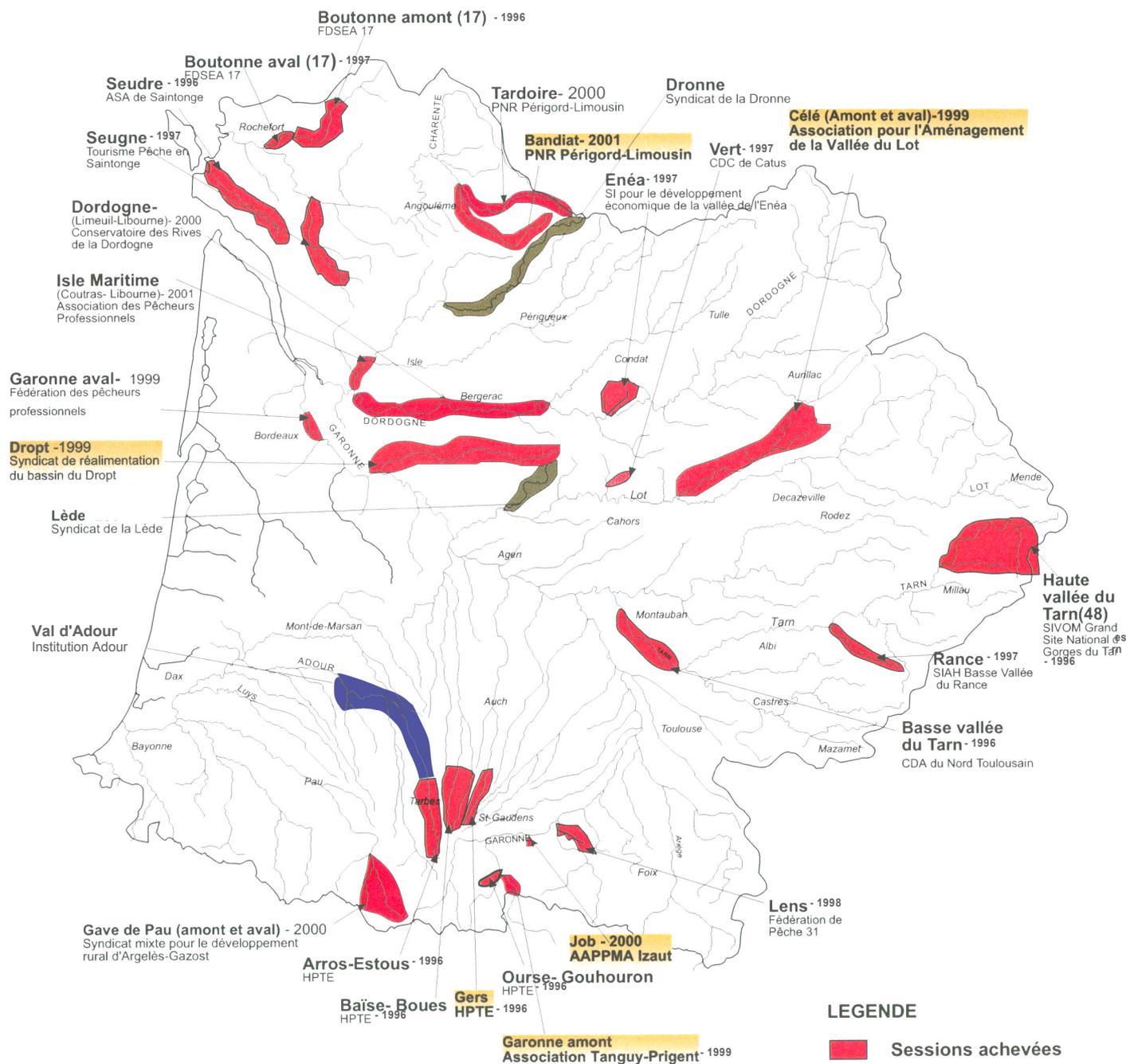
Sylvie JEGO	Délégation de Bordeaux	Entretien général sur le dispositif
Nathalie PIC	Délégation de Pau	Entretien général et zoom sur la session Dropt
Franck PINOT	Délégation de Rodez	Entretien commun avec Arnaud DAVID sur la session Célé
Jean-Yves BOGA	Agence de l'Eau	Liens entre sessions et outils de gestion intégrée
Christophe XERRI	ARPE	Place des sessions par rapport à l'outil ARPE
Natacha JACQUIN	Office International de l'Eau	Rôle de l'OIEAU dans le dispositif au niveau national et Massif Central
Jean FALALA	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Organisation du dispositif en Loire-Bretagne
Cécile PAYEN	Agence de l'Eau Loire-Bretagne, délégation de Nantes	Intérêt de la délégation pour une remise en application du dispositif sur son territoire

Animateurs, organisateurs et participants aux sessions :

Contact	Organisme	Objet
Henri FORGUES –	retraité	Animateur session Garonne amont
Fabienne RENARD-LAVAL	PNR Périgord-Limousin	Animatrice session Bandiat
Arnaud DAVID	Association Aménagement Vallée du Lot	Animateur session Célé
Nicolas BYSCYNSKI	Syndicat Mixte Vallée du Lot	Animateur session Dropt
Frédéric DOUCET	CATER 47	Entretien sur liens entre session Dropt et PGE
Gilles VALETON	CPI Comminges	Animateur session Job
Mr Jean CAUSSE	AAPPMA Izaut-de-l'Hôtel	Intervenant et participant session Job
Mr Jean-Marie LABRUNIE	Office du Tourisme de Maurs	Participant session Célé
Mr Robert SOURSOU	Président d'une association de riverains	Participant session Célé
Mr. Didier LACROIX	Responsable canoë-kayak (association KALAPCA)	Participant session Célé
Mr. Sébastien MECH	Agriculteur	Participant session Job

L'analyse bibliographique, l'étude de cas concrets et les entretiens plus larges ont ainsi constitué la « matière première » pour le présent rapport final.

L'évaluation générale du dispositif et les propositions d'évolution ont été présentées devant le groupe de pilotage de l'étude puis validées par la Direction de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.



Partie 2 – Evaluation des sessions Rivière en Adour-Garonne

Note préliminaire :

Le dispositif des sessions Rivière affiche dans sa définition un aspect non décisionnel fondamental : elles ont été conçues pour rassembler les acteurs d'un bassin versant, leur donner l'information nécessaire pour uniformiser leurs connaissances et faciliter ainsi le dialogue sur les potentiels points de blocage.

Tout en intégrant bien ce postulat de départ, l'étude a également cherché à évaluer les impacts et les changements sur le terrain occasionnés par les sessions Rivière, en identifiant notamment les suites « opérationnelles » des sessions sur les territoires concernés, aspect allant donc au-delà de leur objectif initial.

I. Territoires et structures porteuses

I.1. Quels territoires ?

Les sessions Rivière ont été conçues à l'origine pour faciliter la coopération des acteurs à l'échelle des **petits bassins versants**. Dans un document de travail datant de 1998², Claude HOLL précise que le « petit » bassin versant de dimension « Rivière-Partage de l'Eau » correspond à la réunion d'une ou plusieurs structures intercommunales évoquant ainsi un niveau de réflexion territoriale intermédiaire entre les communes seules et les territoires « SAGE » (unités géographiques de référence du SDAGE Adour-Garonne).

Cette échelle territoriale n'a pas constitué un facteur d'échec ou de réussite des sessions, **tant que la réflexion a été menée de manière cohérente** : pour mémoire, le bassin versant du Dropt (unité géographique de référence) a fait l'objet d'une session Rivière qui a permis de mener une réflexion collective sur l'outil de gestion adapté pour le bassin.

Ceci étant, il est bien entendu plus aisé de mobiliser les acteurs de terrain (« du cru ») sur des petits territoires permettant ainsi de constituer des groupes moins institutionnels.

Les sessions Rivière ont été menées sur des territoires présentant :

- **une diversité de structure** : petits bassins versants (ex : Bandiat), unités hydrographiques de référence (ex : Dropt), des portions de bassin, des bassins de vie (ex : sessions Gers, Arros-Estéous et Baïses-Bouès couvrant le territoire du Syndicat Mixte des Coteaux...),
- **une diversité d'organisation et de problématiques**: des bassins versants déjà engagés dans une procédure de gestion intégrée (ex : Célé, Gave de Pau) ou en phase de définition d'un outil adapté à leur problématique (ex : Dordogne, Dropt), des territoires non organisés sans enjeu fort (ex : Garonne Val d'Aran)...

² Position de « RIVIERE » dans la famille de la gestion intégrée – CEDEPI – Juin 1998

L'analyse de la carte des sessions Rivière montre, pour finir, qu'elles ont plus concerné les moyennes vallées que les têtes de bassin. La frange littorale a été peu concernée, de la même façon qu'elle est peu concernée par des outils de gestion globale (contrats de rivière, SAGE...).

Des « **zones à sessions** » ressortent très clairement (Charentes-Maritimes, Hautes-Pyrénées...), traduisant le mécanisme « **d'effet de contagion** » identifié comme étant à l'origine de bon nombre des sessions organisées sur le bassin Adour-Garonne.

I.2. Quelles structures porteuses ?

La variété des structures porteuses est à rapprocher de la diversité des territoires et des enjeux sur ces territoires. En Adour-Garonne, les sessions Rivière ont pu ainsi être portées par :

- des **structures à vocation agricole** dans les premières années; par exemple : Boutonne aval (FDSEA), Seudre (ASA d'irrigants), Tarn et Tescou (Comité de Développement Agricole du Nord Toulousain),
- des **associations de pêche** ; exemples : Lens , Garonne aval, Job, Isle Maritime,
- des **syndicats** : Haute-Vallée du Tarn (SIVOM du Grand Site des Gorges du Tarn), Rance (SIAH Basse Vallée du Rance), Dropt (Syndicat de réalimentation du Dropt), Gave de Pau (Syndicat Mixte Pour le Développement Rural d'Argelès-Gazost),
- **d'autres types de groupements de communes** à vocation large : Vert (Communauté de Communes de Catus), Tardoire et Bandiat (Parc Naturel Régional Périgord-Limousin), Célé (Association d'Aménagement de la Vallée du Lot).....

L'existence de problématiques fortes sur le bassin versant conditionne fortement la participation et l'implication des acteurs locaux dans une session Rivière. Dans cette mesure, la légitimité de la structure porteuse est primordiale.

Les sessions jugées non réussies ou non efficaces sont bien souvent celles qui ont été portées par une structure **non locale, ne « collant » au territoire** et/ou n'offrant pas la **capacité opérationnelle** à mettre en œuvre les propositions des participants (sessions jugées trop générales et insuffisamment adaptées aux problématiques de terrain).

Ce constat montre que les acteurs locaux sont sensibles aux suites pouvant être données à une telle démarche.

II. La préparation des sessions

II.1. Le cadre méthodologique

Le cahier des charges des sessions Rivière offre un cadre méthodologique très détaillé en terme de préparation. L'importance de cette étape est ainsi précisée dans ses premières lignes : « *la façon participative et intégrée de construire le diagnostic et le programme de la session est aussi importante que le diagnostic et le programme eux-mêmes* ».

Ce cadre très précis a pu parfois être considéré comme une **contrainte** : ainsi les animateurs des sessions les plus anciennes ont eu parfois le sentiment d'un outil trop « figé » laissant peu de marges pour s'adapter au territoire.

Cette remarque s'applique essentiellement au **dossier d'agrément** qui par la multiplication des pièces demandées **noie l'information de base** (pourquoi une session Rivière sur ce territoire ?) et laisse peu de libertés pour gérer les imprévus.

Il est constaté, dans les dernières années, un **cheminement vers plus de souplesse** : la composition du Comité de Pilotage est moins réglementée, le nombre de réunions préparatoires varie selon les sessions... Cependant, il semble que les porteurs de projet locaux aient encore quelques difficultés à adapter la méthodologie à leur contexte

II.2. Les objectifs des sessions

Le cahier des charges des sessions Rivière précise clairement qu'elles *«ne sont pas des lieux légitimes de prise de décision et n'ont pas cet objectif»*. Cependant, les sessions jugées non réussies sont souvent celles qui n'ont pas été suivies d'actions concrètes qui leur soient directement liées.

Les objectifs affichés par les organisateurs s'articulent autour de quelques grands axes :

- améliorer le niveau de **connaissance** sur les aspects techniques et juridiques,
- développer une **vision globale** des interactions entre usagers et amorcer une **réflexion collective** à l'échelle du bassin versant,
- faciliter les **liens**, les **échanges** et les partenariats.

Peu de sessions sont identifiées dès leur démarrage comme un « lieu de propositions » (comme ce fut notamment le cas pour les sessions Gers / Baïses-Bouès / Arrès-Estéous).

L'absence d'obligation de résultats amène alors à se poser la question **de l'intérêt de « l'information pour l'information »**.

N'y a-t-il pas en effet danger à laisser les acteurs d'un territoire exprimer leurs besoins sans leur donner la perspective d'actions concrètes répondant à ces attentes ?

Il est à cet égard intéressant de constater que les sessions qui n'ont pas débouché sur des actions ont eu tendance localement à «s'effacer des mémoires» (exemple des « Assises de l'Eau du Comminges » n'ayant pas fait le relais des sessions Job et Garonne Val d'Aran...).

II.3. Fonctionnement des Comités de Pilotage locaux

1- La construction participative du diagnostic

Le Comité de Pilotage est le lieu fondamental où peuvent s'exprimer les préoccupations et les attentes locales. Les préconisations du cahier des charges sont généralement en ce sens bien respectées avec notamment la réalisation systématique du **tableau préoccupations×acteurs** (cf. cahier des charges en annexe).

Les préconisations du cahier des charges en terme de participation des acteurs trouvent ainsi une réponse partielle lors des réunions préparatoires. Les animateurs, souvent appuyés par l'animateur de bassin (Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement) lors de cette phase, ont la

plupart du temps bien compris la nécessité de **laisser le diagnostic « émerger » du Comité de Pilotage**.

Il est cependant arrivé dans certains cas particuliers que le pré-diagnostic soit préparé par l'animateur ayant une bonne connaissance du territoire (réalisation antérieure d'études « eau »...) puis soumis au Comité de Pilotage : si cela peut apparaître comme une économie de temps et de moyen, le risque est d'imposer aux acteurs locaux une vision « technique » partielle du territoire ne correspondant pas aux priorités locales.

L'identification en Comité de Pilotage des **objectifs de la session** vis à vis du territoire n'est également pas toujours satisfaisante. Ainsi la préparation consiste souvent à recenser les préoccupations identifiées en Comité de Pilotage et à programmer des interventions **sectorielles** sur chacune des thématiques concernées.

Certains Comités de Pilotage ont cherché en revanche à passer des préoccupations au programme en identifiant précisément les enjeux du territoire et les messages à faire passer lors de la session (cf. dossier final de la session Bandiat), donnant ainsi du « liant » aux interventions.

2- Des Comités «institutionnels »

Dans le même temps, il a été souligné que les Comités de Pilotage restent souvent trop « institutionnels » : ils regroupent **des personnes qui ont déjà l'habitude de travailler ensemble** sur les mêmes sujets et toute la difficulté repose dans l'ouverture du Comité à d'autres acteurs et d'autres intérêts.

Ce fait est accentué par le nombre de membres du Comité de Pilotage maximum (entre 3 et 10 personnes) imposé par le cahier des charges.

On peut également noter le fait que, dans le cas de sessions Rivière menées sur un territoire de contrat de rivière, les personnes interrogées ont souligné la difficulté à constituer et réunir un Comité de Pilotage alors que le Comité de Rivière du contrat était déjà en place.

II.4. Invitations et information préalable

La liste des participants est identifiée par les membres du Comité de Pilotage. Les sessions fonctionnent sur un système d'invitations mais elles ne sont pas « réservées » aux seules personnes invitées.

Ceci étant, il n'est quasiment **jamais réalisé d'information préalable** à l'attention du grand public (presse...) : les organisateurs souhaitent généralement conserver un nombre de participants « raisonnable » pour éviter de faire de la session une « grand messe » dans laquelle il soit impossible de s'exprimer (ex du Bandiat : des invitations ciblées ont été adressées à l'ensemble des structures potentiellement intéressées avec un nombre limité de coupons-réponses par invitation).

Si cette crainte est justifiée, il ne faut pas tomber dans l'écueil inverse et dévoyer l'esprit des sessions en n'invitant que des représentants institutionnels : pour amorcer une réflexion collective sur un bassin, il est majeur de réunir des acteurs de terrain.

III. La co-formation

III.1. Thèmes abordés, programme

Les organisateurs des sessions Rivière ont bien perçu l'intérêt d'élaborer un programme issu des réflexions du groupe de pilotage local : cette recommandation du cahier des charges est le plus souvent bien respectée.

Les thèmes abordés sont assez proches d'une session à l'autre. Il s'agit bien souvent de problématiques relativement **techniques** : les aspects sociologiques, socio-économiques, juridiques ou réglementaires de la gestion de l'eau sont assez peu abordés.

Les sessions Rivière sont articulées autour des axes suivants :

- fonctionnement du bassin versant (hydrogéologie, hydrologie, ...),
- qualité de l'eau, origine des pollutions, assainissement (depuis quelques années, des interventions sont systématiquement demandées sur les SPANC³),
- prélèvements (Alimentation en Eau Potable, irrigation...),
- restauration et mise en valeur des rivières,
- espèces indésirables (ragondins...),
- usages ludiques et touristiques de la rivière
- gestion concertée et outils existants.

Les journées s'appuient à la fois sur des exposés techniques et thématiques mais aussi sur des visites de terrains (visites de stations d'épuration, de chantiers de restauration, d'exploitations agricoles, de barrages...).

Les sessions Rivière étudiées posent la question du juste équilibre entre un **balayage très exhaustif** des problématiques du territoire ou **un cadrage de la session autour de quelques sujets prioritaires** (avec le risque évident de faire des mécontents),.

Les programmes sont la plupart du temps chargés et laissent peu de place aux débats et à l'échange.

☞ Des exemples de solutions :

- Le vaste bassin versant du Célé a fait l'objet de deux sessions Rivière : la première plus « technique » (apport d'information), la deuxième plus « sociale » (échanges autour des besoins en formation et information).

III.2. Notion de « co-formation »

1. Un transfert à sens unique

La **notion de « co-formation »** fonde le dispositif Rivière et regroupe quatre idées (C.HOLL) :

- « co » comme connaissances acquises en commun,
- « co » comme communication,
- « co » comme concertation,
- « co » comme co-organisation de la session.

³ SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

A la lumière des expériences en Adour-Garonne, il semble que les sessions se soient arrêtées au palier « communication / information » et n'aient pas véritablement atteint celui de la « concertation ».

Ainsi, si le transfert « technicien → acteurs » a bien lieu lors des sessions (il est indéniable que les sessions contribuent à mettre à niveau les connaissances de tous les usagers), le transfert inverse est plus relatif. Les sessions ne mettent pas suffisamment l'accent sur l'expression des perceptions et des attentes locales.

Du fait des programmes chargés, les sessions ont tendance à se transformer en « colloques » d'information ne répondant plus à l'idée originelle d'une formation où chacun est à son tour « formé » et « formateur ».

☞ ***Des exemples de solution :***

- Sur la session Dropt, une demi-journée a été consacrée à l'expression des attentes de chaque catégorie d'utilisateur et à leurs conclusions vis à vis de la session (travail de groupe, restitution devant l'ensemble des participants).

- Sur plusieurs sessions du bassin une **4^{ème} journée, hors dispositif**, a été demandée, organisée et financée localement afin de placer la session dans une perspective plus concrète : élaboration de propositions d'actions (journée commune sessions Arros-Estéous, Bâises-Bouès, Gers), réflexions sur l'outil adapté au territoire (Dropt, Dordogne)...

Il est vrai également que les participants ne profitent pas toujours de la possibilité qui leur est offerte de s'exprimer : on observe une certaine retenue par rapport à l'intervenant et aux autres participants, une peur d'être trop catégorique... Les quelques échanges en salle ont alors tendance à rester très « superficiels ». C'est pourquoi les **repas pris en commun** sont identifiés comme des facteurs de réussite des sessions : il s'agit de moments privilégiés pendant lesquels les discussions sont « libérées » et vont plus en profondeur.

2. Choix et cadrage des intervenants

Etant donnée la tendance des organisateurs de sessions à rechercher l'exhaustivité dans les programmes, les **interventions** sont **souvent sectorielles** sans véritable « liant » entre elles, et ne donnent que très peu les bases d'une approche globale.

La plupart des animateurs regrettent également de ne pas avoir eu suffisamment de temps pour préparer finement les interventions afin :

- de les adapter au contexte local et aux problématiques propres du territoire,
- de les adapter au public visé,
- de vérifier leur capacité à susciter le débat (contenu et minutage).

De nombreuses interventions ont ainsi été jugées « trop théoriques », « mal adaptées » et/ou difficilement compréhensibles par le plus grand nombre.

Le choix de l'intervenant est également primordial, mais il demeure très difficile. Un intervenant technique « extérieur » au territoire peut jouer le **rôle d'expert** et, par sa neutralité, mettre fin aux préjugés et aux débats non fondés. Ceci étant, sans une préparation très cadrée avec l'animateur, l'intervention peut parfois être hors sujet par rapport aux

préoccupations des acteurs. C'est pourquoi, d'autres animateurs préfèrent faire le choix d'intervenants locaux en prenant le risque d'un manque d'objectivité.

Enfin, il a été souligné que le « **label Session Rivière** » est considéré comme un gage de sérieux et de réussite par de nombreux organismes qui acceptent facilement d'intervenir dans ce cadre « officiel ».

III.3. Implication des participants

Les sessions Rivière rassemblent généralement un nombre important de participants (entre 40 et 70 personnes invitées en moyenne). Les participants se caractérisent par une relativement **bonne assiduité** : ils assistent généralement à au moins 2 journées sur les 3.

Les participants aux sessions Rivière :

- sont sensibles au cadre « non décisionnel » et donc non institutionnel de la démarche ainsi qu'à l'aspect « convivial » de telles rencontres,
- estiment avoir trouvé l'information et les connaissances « techniques » dont ils estimaient avoir besoin.

Notons que les participants interrogés parlent bien de « sessions **d'information** » pour lesquelles ils jugent toutefois :

- que les interventions ne sont pas toujours à la portée du plus grand nombre,
- qu'ils n'ont pas toujours eu le temps de s'exprimer (interventions et sorties parfois trop nombreuses, ...).

Il semble que les personnes les plus réceptives à ce type de rencontres soient :

- les **associatifs**, à la recherche d'informations qu'ils ne peuvent obtenir par ailleurs,
- les **élus** qui ont l'habitude d'être confrontés et donc ouverts à tous les sujets. Les acteurs plus « spécialisés » ont tendance à être plus critiques : ils considèrent souvent que « leur » sujet n'a pas été correctement ou suffisamment abordé et restent « hermétiques » aux autres problématiques.

IV. Conclusions des sessions

IV.1. L'évaluation en fin de session

Selon les exigences du cahier des charges, **un questionnaire d'évaluation** est systématiquement distribué en cours de session et récupéré la dernière journée⁴. Ces questionnaires consistent en quelques questions fermées sur l'opportunité de la session, son contenu et son organisation et sur sa réponse aux objectifs. Des questions ouvertes permettent généralement aux participants d'exprimer leurs attentes quant aux suites à donner à la session sur le bassin.

⁴ Cette procédure d'évaluation a été mise en place dès les premières années du programme « Rivière » par un consultant extérieur (Jean-Paul DAUBARD) qui a réalisé les premiers rapports d'évaluation du dispositif.

Si les questionnaires sont relativement semblables d'une session à l'autre, **les analyses qui en sont faites ne sont pas toujours du même niveau**. Les animateurs semblent ne pas avoir tous perçu l'intérêt d'une telle évaluation : les observations faites par les participants sont pourtant riches d'enseignement (ils expriment par écrit ce qu'ils n'ont pas pu dire en salle).

Ceci étant, en l'état actuel, **ce dispositif d'évaluation n'est pas toujours pertinent** : le public de la troisième journée est différent (des personnes n'assistent qu'à la dernière journée pour connaître les conclusions,...), les participants manquent de recul et/ou ont tendance à « bâcler » le questionnaire...

☞ ***Des exemples de solutions :***

Certaines sessions (Gers, Célé, Garonne Val d'Aran, Dropt...) ont prévu de consacrer la dernière demi-journée (voire la dernière journée) à un travail collectif sur le bilan de la session et sur les attentes des usagers pour la suite (groupes de travail...).

L'idée d'un « **questionnaire de rappel** » envoyé plusieurs mois après la session aux participants pour en évaluer les retombées (idée proposée par Jean-Paul DAUBARD en 1995) n'a jamais été appliquée.

Aucune session n'a réellement envisagé un dispositif d'évaluation et de suivi à long terme : elles restent « instantanées ».

Il est d'ailleurs intéressant de souligner que, si le cahier des charges des sessions est très cadré en terme de préparation, il donne peu d'éléments pour accompagner les organisateurs dans l'évaluation (une simple référence est faite au questionnaire).

IV.2. Les actions proposées

1- Quel type de propositions ?

Comme il est précisé dans le § II.2., une session Rivière est rarement envisagée au départ comme un lieu de propositions (cadre non décisionnel) : l'animation n'est donc pas faite en ce sens. Si certaines sessions ont pu déboucher sur l'élaboration d'un « livre blanc » à l'attention des opérateurs locaux, la plupart n'intègre pas de réelle dimension prospective.

Les attentes exprimées pour la suite des sessions sont ainsi axées essentiellement autour **de la communication et de l'information** :

- des demandes de **journées de formation complémentaires** sur des thèmes spécifiques ; ex : Boutonne (« l'écosystème et le rôle de la rivière »), Célé (« avancement annuel du contrat de rivière »...), Job (demande de formation sur l'assainissement), Bandiat (des demandes de formation sur la gestion des boues d'assainissement), ...
- des propositions en terme de **communication autour de la rivière** : « semaines de l'eau » et bulletin d'information sur le Célé, demande de sensibilisation des scolaires (ex : Rance)...

Les sessions Rivière donnent la plupart du temps « envie » aux acteurs locaux de travailler ensemble, c'est pourquoi il n'est pas rare de voir émerger des propositions et des demandes concernant :

- la mise en place d'outils de **gestion intégrée** : intérêt exprimé pour un SAGE (Seugne, Neste-Ourse), un contrat de rivière (Vallée Tarn et Tescou, Dordogne, Isle maritime), un Plan de Gestion des Etiages (Dropt),

- la mise en place de **documents « cadres »** pour le territoire ou de **lieux de rencontre** : intérêt pour la création d'une association (Garonne Val d'Aran), pour une Charte qualité de l'eau (Enéa)

2- Une quatrième journée ?

Le format « 3 journées + une » adopté par certains territoires est une façon de placer la session dans une perspective plus concrète en formalisant plus « officiellement » les propositions formulées par les participants :

- organisation d'une 4^{ème} journée commune pour les sessions Arros-Estéous, Baïses-Bouès et Gers amont : élaboration de propositions « rivières » et « déchets » à l'attention du Syndicat Mixte des Coteaux,
- sur les sessions Dropt et Dordogne, la 4^{ème} journée a été consacrée à une présentation d'exemples concrets d'outils de gestion globale pour permettre aux acteurs de choisir l'outil le mieux adapté au territoire.

Il est important de noter que cette journée supplémentaire n'est plus incluse dans le dispositif Rivière : il s'agit véritablement d'une **demande locale**, formulée par les acteurs lors de la session, et les coûts doivent alors être pris en charge localement.

V. L'après-session

V.1. Diffusion de l'information

La diffusion du diagnostic participatif, intégrant les conclusions des sessions, est demandée dans le cahier des charges. La plupart du temps, le document final est transmis à l'ensemble des participants et des membres du Comité de Pilotage et le relais par la presse est généralement assuré.

D'autres initiatives peuvent être relevées :

- réalisation d'un « 4 pages » de synthèse largement diffusé (session Tarn et Tescou),
- diffusion du diagnostic participatif par l'intermédiaire du bulletin d'information du contrat de rivière (session Célé),
- rédaction d'un « Livre blanc » réunissant l'ensemble des propositions (sessions Gers, Garonne aval),
- diffusion des actes des journées (session Bandiat)...

V.2. Suivi et devenir de l'organisation mise en place

Sur les sessions menées en Adour-Garonne, il n'a été relevé aucun système de suivi (type tableau de bord...) des actions réalisées suite et grâce à la session.

Les Comités de Pilotage locaux constitués à l'occasion des sessions n'ont jamais de pérennité en tant que tels. Ceci étant, ils sont souvent constitués de personnes « incontournables » sur

les bassins concernés avec qui les structures porteuses ont l'habitude de travailler au-delà de la session.

V.3. Impacts des sessions

Dans la mesure où elles sont rarement placées dans une perspective concrète, les sessions Rivière ont eu avant tout des **impacts non quantifiables sur les relations entre les acteurs** : « meilleure connaissance des personnes ressources », « pacification des échanges », « dissipation des préjugés »....

Elles ont ainsi permis de faciliter sur plusieurs territoires certaines opérations touchant l'ensemble des usagers :

- études « rivière » menées dans un contexte plus transparent (ex : Job),
- concertation facilitée pour la mise en place d'outils de type chartes... (ex : Charte de Conciliation des Usages du Célé...)

Du fait des mécanismes de concertation mis en place, il n'est pas rare également que des sessions émergent la volonté d'engager le territoire dans une **procédure de gestion globale** (cf. § VII.1).

Les sessions Rivière jugées « réussies » par les participants ont également permis d'affirmer le rôle de la structure porteuse et d'en faire des référents sur la rivière (exemple du Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin identifié suite à la session Bandiat comme structure support pour la réflexion et la mise en place d'une structure de gestion de l'eau sur le bassin...).

Des opérations « ponctuelles » liées directement à la session ont néanmoins pu voir le jour, elles concernent bien souvent l'information et la communication :

- organisation de **journées d'information et de formation** complémentaires sur des thèmes spécifiques : boues d'assainissement (Bandiat), avancement annuel du contrat de rivière (Célé) ,
- **actions pédagogiques** : sentier de randonnée thématique et exposition photographique sur l'eau (Vert), sensibilisation des scolaires (Rance), bulletin d'information et exposition sur le thème de la restauration des rivières (Célé), rédaction d'un document technique sur le SPANC destiné aux élus (Gave de Pau)...

En termes plus opérationnels, hormis les sessions ayant débouché sur un outil de gestion global (Plan de Gestion des Etiages, contrat de rivière), peu de sessions ont véritablement impulsé un programme d'actions sur la rivière.

On peut noter toutefois le cas des sessions Gers, Arros-Estéous et Baïses-Bouès suite auxquelles les propositions des participants ont été soumises au Syndicat Mixte des Coteaux et déclinées en un programme d'actions aujourd'hui en cours.

VI. L'organisation générale en Adour-Garonne

VI.1. Le Comité de Pilotage Adour-Garonne

Bien que la composition du Comité de Pilotage Adour-Garonne ait cherché à intégrer des représentants de diverses catégories d'usagers, les réunions (une en début d'année, une en fin d'année) se tiennent généralement entre l'Agence de l'eau (mission GIV) et l'animateur Adour-Garonne du dispositif (Hautes-Pyrénées Tourisme-Environnement). Elles consistent essentiellement :

- en un examen des sessions du programme en cours (examen éventuel de dossiers d'agrément ou de dossiers finaux),
- en un examen des sessions en portefeuille (discussion autour des sites pressentis, hiérarchisation, pré-agrément éventuel).

Le processus d'agrément s'est simplifié au cours des années et il est bien perçu par les organisateurs de sessions, même si la pertinence du dossier d'agrément est parfois remise en cause (cf. II.1) dans sa forme actuelle : multiplicité de pièces demandées et accent insuffisant mis sur le « pourquoi ? » de la session.

C'est ainsi sur les critères d'agrément des territoires qu'une avancée est possible.

Dans cette mesure, **les délégations** de l'Agence de l'Eau jouent un rôle majeur. Elles constituent en effet aujourd'hui **un relais non formalisé** entre le niveau local (information sur le dispositif « Rivière ») et le Comité Adour-Garonne (connaissance fine des territoires facilitant la hiérarchisation des sites).

VI.2. Le financement des sessions

Le budget moyen d'une session Rivière est de 8 384,70 € (55 000 F) : un minimum de 5 335,72 € (35 000 F) pour la session Seudre et un maximum de 18 690,25 € (122 600 F) pour la session transfrontalière Garonne-Val d'Aran.

Les dépenses concernent les frais d'animation, les frais de matériel et d'organisation des journées (repas, locations de salles...), les frais de communication (documents pédagogiques, convocations, comptes-rendus...) et les frais d'intervenants.

La subvention accordée par l'Agence de l'Eau (4575,00 € soit 30 000 F) est jugée satisfaisante pour le dispositif tel qu'il existe actuellement. Les dépenses occasionnées par les sessions sont en effet très faibles.

Il existe ainsi aujourd'hui peu d'outils similaires offrant à la fois un cadre méthodologique et financier.

Il est bien évident cependant que ces budgets (et donc l'aide financière accordée par l'Agence) ne permettent pas un travail d'animation préalable approfondi (identification d'objectifs précis, cadrage des interventions...), ce que regrettent souvent les animateurs.

La recherche d'autres partenaires financiers est en revanche plus difficile : les aides financières sont accordées au « cas par cas » par les autres partenaires potentiels ce qui nécessite souvent pour les animateurs une « pêche aux crédits ».

Certaines sessions du bassin ont bénéficié de l'aide de 20 000 F accordée par la DATAR Massif Central dans le cadre du programme « Massif Central » (convention avec le CEDEPI et l'Office International de l'Eau sur la période 1996-1999) : sessions Vert, Rance, Tardoire.

Les autres partenaires ont pu être :

- des Conseils Généraux : Charente-Maritime (sessions Boutonne et Seudre), Dordogne et Gironde (session Dordogne),
- des Conseils Régionaux : Midi-Pyrénées (session Dordogne),
- l'Europe : la session Célé a ainsi pu obtenir des crédits objectif 2 liés aux outils de communication.

☞ **Pour information : le fonctionnement des sessions Rivière sur le territoire Loire-Bretagne**

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a apporté dès 1994 son concours à l'initiative « Rivière-Partage de l'Eau » (appui technique à l'élaboration du cahier des charges national, aide financière aux sessions menées sur son territoire). Une convention cadre entre l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le CEDEPI a été signée en 1998 pour formaliser ce partenariat pour la période 1998-2001. Sur cette période le rôle d'organisme support « intersites » a été assuré par le CEDEPI (information générale sur le dispositif, détection des sites potentiels, appui à l'élaboration des dossiers et à l'animation locale, participation directe à certaines sessions...). La convention cadre distinguait deux niveaux de réalisation d'une session Rivière :

- le niveau de base correspondant à la réalisation du prédiagnostic seul matérialisé par le dossier d'agrément,
- le niveau complet correspondant à l'ensemble de l'opération, prédiagnostic et session, matérialisé par le dossier de validation.

Les sessions menées sur le territoire Loire-Bretagne étaient financées à 50% par l'Agence de l'Eau sur la base des montants forfaitaires suivants :

	Niveau de base	Niveau complet
Montant forfaitaire retenu par opération	60 000 F	90 000 F
Taux de participation de l'Agence	50%	50%
Montant forfaitaire par opération	30 000 F	45 000 F

Une cinquantaine de sessions ont ainsi été financées en Loire-Bretagne.

Depuis l'arrêt des activités du CEDEPI, l'opération est stoppée sur le territoire Loire-Bretagne sur lequel il n'a pas été envisagé de relais local.

VI.3. La formation des animateurs, la mise en réseaux

Le dispositif Rivière intègre dans sa définition une dimension forte d'échanges d'expériences et de mise en réseaux. Jusqu'en 1999, des regroupements « intersites » pour la formation des animateurs étaient organisés mensuellement à Paris par le CEDEPI qui diffusait également des documents d'information sur le dispositif (« Gazette du Partage de l'Eau »...).

Des **intersites décentralisés** ont également été organisés, notamment en Adour-Garonne avec l'appui de l'animateur Adour-Garonne (Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement) du dispositif. L'arrêt des activités du CEDEPI puis l'arrêt des sessions Rivière sur le bassin Loire-Bretagne a vu disparaître le niveau d'échanges national.

Quelques regroupements ont suivi en Adour-Garonne (le dernier à eu lieu à Agen en 2000) associant les animateurs d'opérations sur le bassin.

Actuellement, la formation des animateurs est assurée de manière plus « individuelle » par l'animateur Adour-Garonne qui assiste notamment à la plupart des réunions de Comités de Pilotage locaux.

Les animateurs locaux de sessions sont en effet choisis la plupart du temps parmi le personnel de la structure porteuse pour leurs compétences en matière d'environnement et/ou de gestion de l'eau. Ils reconnaissent rencontrer des difficultés par rapport à leur position puisque leur bonne connaissance du territoire ne doit pas influencer le travail du Comité de Pilotage local. Dans cette mesure, **la formation des animateurs** assurée par l'animateur Adour-Garonne est jugée **nécessaire** pour leur apprendre à **faire preuve de la neutralité nécessaire** à la bonne réussite de leur mission.

L'absence de réunions intersites depuis quelques années est ressentie comme une perte car **l'échange d'expériences ne se fait plus**, même si le processus pourrait être allégé par rapport à son organisation passée (obligation d'assister à 3 réunions ...).

VII. Quelle place pour le dispositif Rivière ?

VII.1. Par rapport aux outils de gestion intégrée

En Adour-Garonne, les liens entre les sessions Rivière et les outils de gestion intégrée (SAGE, contrats de rivière ou autres) sont manifestes :

- Boutonne, Seudre, Haute-Vallée du Tarn : sessions ayant fait émerger une volonté de s'engager dans un **SAGE**⁵ (seulement en projet sur la Seudre).
- Ourse-Gouhoron : session réalisée en parallèle de la préparation du dossier pré-SAGE.
- Bandiat : la volonté de prolonger le partenariat entre l'Agence de l'Eau et le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin est en train de se concrétiser dans le cadre d'une **politique territoriale**. Des frais d'animation vont être accordés par l'Agence pendant 6 mois pour bâtir cette politique territoriale.

⁵ SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

- Célé : session réalisée au moment de la signature du **contrat de rivière** pour faire connaître le programme.
- Dordogne : la session a amorcé le principe d'un contrat de rivière sur l'axe Dordogne aval.
- Rance et Gave de Pau : sessions organisées dans le cadre de la préparation du dossier définitif du contrat de rivière.
- Dropt : élaboration d'un **PGE⁶** suite à la session.

Dans le cas particulier des territoires concernés par des contrats de rivière déjà engagés (Célé, Rance, Gave de Pau), la session a permis d'offrir un **cadre méthodologique et financier pour faire connaître** le contrat et son programme au-delà du Comité de Rivière (la session n'a eu lieu qu'une fois le programme d'actions déterminé). Cependant, l'empilement des deux outils a parfois eu comme conséquence de gêner la lisibilité (les acteurs locaux ne comprennent plus qui fait quoi).

Sur certains territoires, **en phase d'organisation**, la session Rivière peut être le moyen d'accompagner les acteurs dans le choix de l'outil adapté aux problématiques du bassin versant. Ainsi même si les sessions ne sont pas, par définition, un lieu décisionnel, elles peuvent constituer un bon outil pour amorcer une gestion collective :

- en favorisant la rencontre des acteurs et l'élaboration d'une culture commune, ou du moins d'un savoir collectif,
- en facilitant la prise de conscience par tous des interactions entre tous les usages,
- en sensibilisant aux outils existants,
- en facilitant la réflexion sur les voies d'organisation du territoire.

En parallèle d'une pré-étude de gestion intégrée, la session permet **de mesurer la dynamique locale** (motivation des acteurs...) et tester ainsi l'opportunité d'un outil de gestion intégrée : sur le Vert par exemple, en montrant l'absence d'enjeux de gestion globale, la session a conduit les acteurs locaux à renoncer à l'idée d'un contrat de rivière.

(voir en annexe le tableau comparatif des 3 outils – document de travail du CEDEPI)

VII.2. Par rapport à d'autres outils « information » et « concertation »

Les sessions Rivière se positionnent dans une zone intermédiaire entre « l'information » stricte et « la concertation ».

1- « Information »

L'implication des acteurs locaux, notamment dans la préparation d'une session Rivière en fait un outil allant au-delà des manifestations de type **festival** (exemple du Festival « H2O » dans le Massif Central : expositions, interventions d'associations...) ou de type « **semaine de l'eau** » (exemple du contrat de rivière Célé : animations scolaires, enlèvement de déchets, expositions...). Dans ce type d'événement, les participants viennent en tant que « consommateurs » et trouvent l'information rivière de manière indirecte.

⁶ PGE : Plan de Gestion des Etiages

2- « Concertation »

Les sessions Rivière n'atteignent pas en revanche le stade de la concertation : elles sont ainsi identifiées par les organisateurs comme le moyen de recenser les questions que se posent les usagers et de tenter d'y répondre par des interventions appropriées. Une session Rivière aide plus les acteurs locaux à mettre en forme **leurs besoins en terme de formation/information** qu'à réellement exprimer leurs attentes en matière de gestion.

C'est pourquoi les sessions Rivière sont des outils bien différents des méthodes de gestion participative développées par d'autres structures, telles que:

- **l'Office International, de l'Eau** : développement de techniques participatives dans le cadre de réflexions menées avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur les échanges entre les têtes de bassin et les régions « aval »,`
- **l'Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi-Pyrénées** qui expérimente depuis 1999 des méthodes concertées pour l'élaboration de diagnostics de territoire, appliquées notamment à la problématique de l'eau⁷ et basées sur les principes du développement durable.

Contrairement aux sessions Rivière, l'outil développé par l'ARPE demande ainsi aux participants de « **produire** » : un poids équivalent est ainsi accordé aux études techniques et aux perceptions et besoins exprimés par les acteurs locaux. La véritable finalité n'est pas d'informer mais de bâtir collectivement une stratégie à long terme.

Pour atteindre cet objectif, l'outil ARPE laisse la parole aux participants **sans les influencer** par des interventions techniques préalables même si la concertation est très cadrée et structurée par un questionnement précis.

Il s'agit donc bien de deux approches différentes : **les sessions Rivière n'ont, par définition, pas d'obligation de résultats sinon répondre aux questions et aux doutes des usagers.**

Si une session Rivière est un outil simple et « bon marché » pour mesurer la température locale avant un projet global, un outil tel que celui de l'ARPE relève déjà de l'étude préalable au même titre qu'un diagnostic technique.

☞ Il est à noter que des territoires ont déjà perçu une articulation entre les deux approches. C'est le cas notamment du territoire « Moyenne Vallée du Tarn » (81) qui envisage pour la préparation de son contrat de rivière d'identifier collectivement les axes stratégiques à mettre en œuvre par la méthode ARPE puis de faire connaître au plus grand nombre et d'enrichir les conclusions de cette première étape par l'intermédiaire d'une session Rivière.

Pour finir, il semble aujourd'hui qu'en comparaison avec ces autres outils, il manque aux sessions Rivière une véritable approche «**projet**» constructive et à long terme qu'elles n'ont pas véritablement intégré.

Les nouveaux outils développés aujourd'hui sont à relier au contexte national actuel (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires...) qui place le développement durable des territoires au cœur des réflexions.

⁷ Description précise de la méthode sur le site de l'ARPE : www.arpe-mip.com, dossier « Développement Durable », Rubrique « Méthodes et outils »

Partie 3 – Propositions d'amélioration, recommandations : quelles voies pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ?

L'ensemble des personnes rencontrées n'a **pas remis en cause** le dispositif Rivière : la démarche est jugée intéressante, notamment en amont d'un projet de gestion globale de la rivière. Les acteurs locaux sont ainsi sensibles à l'intérêt d'un « terrain neutre » de dialogue, d'échanges d'information sur les besoins et contraintes de chaque usage.

En revanche, compte tenu des expériences passées et de l'évolution actuelle du fonctionnement de l'Agence de l'Eau, une **adaptation de l'outil** apparaît bien comme une priorité : parlons-nous « d'information » (voire de « formation ») ou bien de « concertation » ?

Cette ambiguïté repérée dans les entretiens et entretenue par le cahier des charges, évoquant bien une « co-formation », doit être levée afin de faire évoluer le dispositif. De là découleront les propositions d'amélioration liées notamment à l'organisation locale et à l'organisation au niveau du bassin Adour-Garonne.

Les propositions suivantes sont basées notamment sur les expériences exemplaires repérées en Adour-Garonne (adaptations locales des « principes » du cahier des charges) et sur les propositions issues des entretiens avec les acteurs impliqués.

I. Quelle définition pour l'outil RIVIERE ?

➤ Des points forts indéniables

Le cadre non décisionnel, fondement même du dispositif Rivière, a toujours été perçu comme l'un de ses atouts majeurs : il facilite la **convivialité**, l'**échange** et la **discussion entre les usagers**.

Une session Rivière offre la possibilité aux acteurs non « institutionnels » d'être associés à la gestion de leur rivière et facilite ainsi leur information et une meilleure compréhension des difficultés rencontrées par chaque catégorie d'usagers.

Elle est un bon outil pour **mesurer la volonté des acteurs locaux à travailler ensemble** sur les bases de connaissances communes.

➤ Mais des doutes subsistent

Etant donné la multiplicité des participants et les programmes très chargés, les sessions constituent plus aujourd'hui des « **forums** » **d'information** que des lieux de « co-formation » (temps de débat non organisé et réduit à son minimum, succession d'interventions techniques sectorielles).

Elles n'ont pas, de plus, évolué avec les pratiques modernes de gestion des territoires (absence d'une réelle dimension « projet » et de perspectives à long terme).

Dans le contexte actuel, avec notamment un VIIIème programme de l'Agence de l'Eau ancré sur une entrée territoriale (définition de priorités par zonage), **les sessions manquent donc de « modernité »**.

➤ *D'où, une proposition de redéfinition de l'outil*

Ainsi, les voies d'amélioration proposées, sont fondées sur la proposition de définition suivante :

→ *Une session Rivière doit constituer un lieu d'expression des attentes locales vis-à-vis de la rivière, sur la base d'une information préalable ciblée, dans le cadre d'un projet global de territoire.*

- « *lieu d'expression des attentes locales* » :

En offrant aux acteurs locaux la possibilité d'exprimer leurs besoins, l'objectif est de donner au dispositif une **dimension prospective** tout en conservant l'aspect « léger » et non décisionnel. Les sessions Rivière doivent renforcer leur utilité non seulement pour les acteurs locaux mais également pour la structure porteuse qui doit pouvoir en « extraire » des voies de travail.

- « *information préalable ciblée* » :

Il s'agira de donner aux participants **l'information nécessaire et pertinente** vis-à-vis des enjeux du bassin versant, pour fonder les débats sur une connaissance « collective » débarrassée de tout préjugé.

- « *projet global de territoire* » :

Les sessions Rivière seront menées sur des territoires présentant **des enjeux forts** (qualité, ressource, protection des milieux...) et sur lesquelles est identifiée une volonté d'agir de manière cohérente à plus ou moins long terme : l'objectif sera alors d'éclairer les acteurs locaux sur leur place vis-à-vis de ces enjeux.

Il pourra s'agir également de territoires sur lesquels **un projet**, à caractère intégré ou non, **est en train de naître** nécessitant, très en amont, une ouverture de la réflexion.

Envisager une session Rivière comme un « acte gratuit » ne semble plus acceptable aujourd'hui. Elle doit au minimum permettre de « territorialiser » la réflexion des acteurs du bassin autour d'enjeux forts, d'objectifs prioritaires, voire d'un projet identifié afin de constituer un véritable « guide de conduite » pour les acteurs et opérateurs locaux.

Sur la base de cette définition, des changements peuvent être apportés à plusieurs étapes du dispositif répondant aux doutes et aux interrogations soulevés par l'évaluation.

II. Quels changements dans l'organisation locale d'une session ?

II.1. La préparation

1. Le pré-diagnostic

Le travail effectué au sein des Comités de Pilotage locaux va subir peu d'évolutions : l'idée d'un pré-diagnostic émergeant du local est en effet un atout majeur des sessions Rivière.

La préparation au sein du Comité de Pilotage pourra en revanche être structurée de la manière suivante :

- étape n°1 : Photographie générale et identification **des enjeux** du bassin versant,
- étape n°2 : identification concertée **d'objectifs prioritaires** vis-à-vis de ces enjeux (développer l'accès aux berges, lutter contre la pollution des eaux...),
- étape n°3 : identification des **attentes spécifiques** vis-à-vis de la session : à quoi doit-elle servir ?
- étape n°4: identification des **aspects techniques pertinents** sur lesquels l'ensemble des acteurs a besoin d'être informé afin d'avoir le même niveau de connaissance pour travailler sur des bases communes,
- étape n°5 : identification des thèmes d'intervention, du programme et des participants potentiels.

Les interventions, même si elles peuvent rester relativement «techniques», auront ainsi une véritable **cohérence entre elles** puisqu'articulées autour des enjeux et objectifs prioritaires du territoire.

2. Le Comité de Pilotage local

Il est nécessaire de prévoir **plus de « souplesse »** dans la constitution des Comités de Pilotage locaux et dans leur mode de fonctionnement.

Pour définir des objectifs cohérents pour le territoire, il est nécessaire en effet de constituer un Comité de Pilotage réunissant l'ensemble des intérêts : le nombre maximum de membres fixé par le cahier des charges actuel semble parfois un peu trop restreint pour y parvenir.

Il faut également accorder plus d'autonomie aux organisateurs dans l'organisation même des réunions préalables (nombre, ordre du jour...) afin de laisser le dispositif s'adapter au contexte local.

C'est pourquoi, les « règles » imposées dans le cahier des charges doivent être présentées comme des conseils, afin d'accompagner les organisateurs locaux dans la meilleure organisation possible.

II.2. Le déroulement des sessions

Pour répondre à la nouvelle définition du dispositif et afin de conserver une base de trois journées, le déroulement d'une session Rivière pourrait être le suivant : 2 journées d'information, une journée « prospective ».

1. Une information ciblée préalable

Les deux premières journées de la session peuvent être consacrées à **l'information préalable des participants**.

Les interventions, préparées finement avec l'animateur, sont **concises, claires** (compréhensibles par tous) et surtout **ciblées** autour des enjeux et objectifs prioritaires du territoire.

Un temps de questions et d'échanges entre les participants et l'intervenant doit être **prévu, programmé** et solidement **animé**.

Avec l'appui de l'animateur, l'intervenant doit jouer un rôle d'expert technique qui diffuse de la connaissance « objective » et répond aux questions que se posent les acteurs locaux. Il doit donc s'agir plus d'un jeu de questions-réponses que d'un exposé.

→ **A noter :**

L'idée d'un programme « à la carte », dans lequel chaque participant choisirait les interventions auxquelles ils souhaitent assister a été évoquée dans quelques entretiens. L'organisation des deux journées d'information préalable sous cette forme pourrait être un moyen de responsabiliser les acteurs qui iraient ainsi chercher l'information dont ils sont conscients d'avoir besoin.

2. Les bases d'un projet collectif

Sur la base du « savoir commun » acquis lors des deux premières journées, il peut être envisagé que la troisième journée soit plus résolument tournée vers l'avenir.

Il s'agit de laisser la parole aux acteurs locaux afin qu'ils expriment leurs besoins et leurs attentes.

Le déroulement de cette troisième journée pourrait être le suivant :

- **matinée :**
 - synthèse des échanges et des débats suscités par les deux premières journées,
 - constitution de groupes de travail par catégorie d'usagers et identification par groupe des difficultés rencontrées, des besoins et des priorités,
 - restitution collective
- **après-midi :**
 - formalisation collective de pistes de travail pour répondre aux enjeux du territoire et aux attentes des usagers...

L'organisation de cette dernière journée est fonction de l'objectif même donné à la session par les organisateurs et la structure porteuse :

- si la session est conçue dès le départ comme un lieu de propositions, avec une perspective d'actions à court terme, la dernière journée pourra consister à recueillir des propositions concrètes afin de faciliter la mise en place d'un programme d'actions par les opérateurs locaux,
- si la session au contraire a lieu sur un territoire moins avancé par rapport à la question de l'eau, les voies de travail identifiées lors de la troisième journée constitueront des axes stratégiques de référence pour les réflexions à venir.

De cette façon, « l'absence d'obligation de résultats » est bien conservée (les organisateurs poussent la discussion jusqu'au niveau souhaité) tout en offrant réellement aux participants la possibilité de s'investir dans **une démarche territoriale cohérente**.

II.3. Le rôle de l'animateur

L'animation est déjà aujourd'hui un élément primordial dans la réussite d'une session Rivière.

Dans la perspective des évolutions de l'outil, une **implication plus forte** sera en revanche nécessaire aux trois principales phases de sa mission :

- **animation du Comité de Pilotage local** : une attention particulière sera accordée à l'écoute de chacun de ses membres afin de bien les accompagner dans l'identification des enjeux et objectifs prioritaires du territoire et afin de les aider à cadrer leurs besoins (notamment en terme d'information),
- **préparation des interventions** : afin de limiter le nombre d'interventions, il sera en effet nécessaire de faire le choix de thèmes pertinents et utiles à l'ensemble des acteurs et de cadrer précisément chacune des interventions autour des enjeux et objectifs prioritaires du territoire,
- **dans l'animation des journées** : le débat lors des trois journées devra être programmé organisé et animé de manière rigoureuse afin de donner la possibilité à toutes les catégories d'usagers d'exprimer leurs interrogations et leurs attentes.

Il pourra lors des 3 journées de sessions s'appuyer sur les compétences locales existantes en matière d'animation de débats (agents de développement local, animateurs de Pays...).

→ **A noter** :

Dans cette perspective, le renforcement du rôle de l'animateur demandera un appui plus soutenu notamment de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, à la fois financier (renforcement de l'aide financière en phase d'animation préalable) et technique (formation des animateurs aux différentes phases du dispositif : animation Comité de Pilotage, préparation, animation de débat...). Cf. § IV.

II.4. Evaluation et restitution

L'évaluation telle qu'elle existe aujourd'hui est une évaluation «à chaud» permettant essentiellement de juger du niveau de satisfaction des participants à l'issue des trois journées.

S'il est utile de la conserver, le dispositif doit évoluer car l'évaluation, telle qu'elle est réalisée actuellement, n'apporte que peu d'information (questionnaires « bâclés », public de la 3^{ème} journée différent des publics précédents...).

Afin d'améliorer la pertinence de cette évaluation, il est proposé :

- de distribuer **en fin des deux premières journées** un bref questionnaire pour apprécier le niveau de satisfaction des participants vis-à-vis de l'information fournie, **recueillir leurs contributions individuelles** et les valoriser lors de la dernière journée,
- d'envoyer **à l'issue de la troisième journée** un questionnaire plus riche **à l'ensemble des participants**, afin d'évaluer l'ensemble de la session (réponse aux objectifs) et laisser la possibilité aux participants de compléter par écrit les discussions des 3 journées.

Sur la base des trois journées et des réponses au questionnaire, le porteur de projet devra alors réaliser un «**bulletin**» concis **formalisant les pistes de travail** identifiées collectivement.

Ce document, différent du dossier final adressé à l'Agence de l'Eau (compte-rendu des trois journées...), sera envoyé à l'ensemble des participants pour qu'ils conservent un **document de référence** sur lequel s'appuyer pour toutes les opérations envisagées suite à la session.

Cette « trace écrite », résolument tournée vers l'avenir, sera le moyen d'inscrire la session dans une démarche évolutive sur le bassin pour qu'elle ne soit plus une opération « instantanée » comme c'est le cas aujourd'hui.

A noter :

Afin de mettre en œuvre une évaluation plus prospective, il pourrait être proposé aux structures porteuses des sessions Rivière d'envoyer un ou deux ans après la session, un « questionnaire de rappel » à un panel de participants sur la base du « bulletin » évoqué ci-dessus. Il permettrait ainsi d'évaluer en quoi la session a permis de faire avancer la gestion de la rivière sur le bassin.

III Quels territoires?

III.1. Territoires et structures porteuses

Comme il est précisé dans le SI, les territoires concernés par les futures sessions Rivière pourront répondre aux caractéristiques suivantes :

- **territoires concernés par un projet émergent** déjà identifié (à caractère intégré ou non) nécessitant l'ouverture de la réflexion à l'ensemble des usagers,
- **territoires présentant des enjeux forts** vis-à-vis de l'eau nécessitant une intervention cohérente à plus ou moins long terme.

Dans cette perspective, et afin que la session ne reste pas « lettre morte », **la structure porteuse** devra nécessairement présenter **une légitimité territoriale**.

Si elle n'a pas de compétences spécifiques pour agir sur les questions liées à l'eau (maîtrise d'ouvrage d'études et/ou de travaux, animation...), elle devra au minimum avoir la capacité « politique » à mobiliser les opérateurs locaux pertinents vis-à-vis des problématiques de la rivière.

Il est donc préférable, dans cette mesure, que les sessions soient portées par **des groupements de communes locaux** avec une préoccupation voire une compétence liée à l'eau ou l'environnement (syndicats intercommunaux ou mixtes, communautés de communes...).

L'implication de structures plus larges du type Parcs Naturels Régionaux ou EPTB⁸, dont la préoccupation environnementale est forte, pourra également être envisagée, en insistant sur la nécessité de travailler en étroite collaboration avec un relais local.

Dans cette mesure, la possibilité d'intervenir **sur des territoires localement non structurés vis-à-vis des questions liées à l'eau**, pourra notamment être conservée. La session sera alors l'occasion de mener une réflexion collective sur la meilleure organisation possible et d'identifier précisément les potentiels relais locaux.

→ **A noter :**

Il ne semble pas utile de multiplier les sessions sur un même territoire ou sur des territoires très proches par risque de redondances dans les problématiques et dans les interventions. Il sera ainsi plus pertinent à l'avenir de montrer aux Comités de Pilotage locaux l'intérêt d'inviter aux sessions des participants issus des bassins versants voisins.

III.2. Cas particulier des territoires concernés par un outil de gestion intégrée

L'évaluation des sessions Rivière montre que la question de la place du dispositif par rapport aux outils de gestion intégrée soulève des interrogations : la multiplication d'outils n'entraîne-t-elle pas un manque de lisibilité ? quel moment est le plus opportun pour mener la session ?

Si les procédures de type SAGE ou contrat de rivière ont leur propre dispositif de préparation, il est reconnu qu'une session Rivière est un bon moyen pour amorcer une démarche collective sur un territoire et **mesurer ainsi « la température locale »** (niveau d'implication et attentes des usagers...), préalable indispensable à une démarche intégrée.

⁸ EPTB : Etablissement Public Territorial de Bassin

Deux cas de figure se détachent et méritent d'être clarifiés à l'avenir :

- si la session intervient **en amont de l'outil de gestion intégrée**, elle peut obtenir le label « session Rivière » et donne ainsi un cadre formalisé aux acteurs locaux pour amorcer un travail collectif,
- si, **en cours d'une démarche déjà engagée** (contrat de rivière signé...), une animation type « session Rivière » est jugée nécessaire comme outil d'information collective, un financement analogue pourra alors être envisagé sans toutefois en conserver le label afin de ne pas complexifier l'organisation déjà en place (Comité de Rivière, Commission Locale de l'Eau...)

III.3. Un système à double détente ?

La définition de conditions d'agrément plus strictes amène à proposer la mise en place d'un « système à double détente » pour les territoires intéressés par une session Rivière.

Pour les territoires répondant aux critères, le label « session Rivière » sera accordé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en mesure, dès lors, d'investir des moyens humains et financiers.

Pour les territoires « non labellisés » une mise à disposition de l'outil sera proposée sans accompagnement de l'Agence de l'Eau.

IV. Quelle organisation en Adour-Garonne ?

IV.1. L'agrément

1- Les étapes de l'agrément

Sur la base des propositions d'évolution de la procédure, les trois niveaux d'examen des dossiers par le Comité d'agrément Adour-Garonne peuvent être conservés selon l'organisation suivante :

- **pré-agrément** des dossiers sur la base d'une **fiche synthétique** élaborée par le porteur de projet local présentant ses motivations pour une session Rivière, et permettant de juger de la recevabilité de la candidature (caractéristiques de la structure porteuse, du territoire ...),
- **agrément** d'un **dossier argumentaire** (ex-dossier d'agrément) élaboré sur la base des réflexions du Comité de Pilotage local présentant les enjeux, les objectifs prioritaires sur le territoire et les attentes spécifiques vis-à-vis de la session, les interventions pertinentes et le programme associé,
- **validation du dossier final** intégrant les réflexions des participants, issues notamment de la troisième journée et du questionnaire de fin de session.

2. Le Comité d'Agrément Adour-Garonne

Afin de perfectionner la procédure d'agrément et de suivi, il paraît pertinent d'une part de l'alléger, et d'autre part de renforcer l'**implication actuelle des délégations de l'Agence de l'Eau** dans le dispositif par une association formalisée au Comité d'Agrément Adour-Garonne.

La connaissance fine et locale des territoires que peuvent avoir les délégations viendra ainsi enrichir :

- la prospection des sites potentiels, l'information auprès des porteurs de projets locaux,
- la participation à la décision des sites retenus,
- l'appui à l'organisation locale des sessions.

Dans cette perspective, et étant donnée l'expérience acquise par le « réseau Gestion Intégrée des Vallées » (Mission GIV et délégations de l'Agence de l'Eau) sur le dispositif depuis sa création, il paraît pertinent de valoriser cette expérience en **faisant du « réseau GIV » l'organe d'agrément et de suivi des sessions Rivière**.

Une information régulière de l'état d'avancement du dispositif sur le bassin Adour-Garonne sera effectuée auprès de la **Commission Planification** par le « réseau GIV » afin de l'associer le plus étroitement possible au dispositif.

→ **A noter :**

Une telle organisation ne remet pas en cause l'intérêt d'une animation de bassin telle qu'elle existe aujourd'hui. Une personne-ressource, garante de la stratégie « session Rivière », mérite ainsi d'être identifiée (Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement ou autre forme – à déterminer en interne) afin notamment de porter l'information nécessaire au niveau local, de former les animateurs aux missions spécifiques d'une session et de faciliter les réseaux et l'échange d'expériences.

IV.2. Le financement

Dans son VIIIème programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne prévoit d'accorder une aide locale aux sessions Rivière correspondant à 30 % du budget total (plafond de dépenses maximum de 15 244,90 € soit 100 000 F).

Afin de renforcer l'animation préalable et lui donner une valeur équivalente à son importance dans le dispositif, une **subvention en deux temps** pourrait être adoptée :

- une première partie accordée suite aux travaux du Comité de Pilotage local, sur la base du dossier argumentaire, **que la session aboutisse ou non**,
- une deuxième partie en fin de session sur la base du dossier final.

Ce fonctionnement est celui anciennement adopté par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne qui accordait autant d'importance à la préparation qu'à la session en elle-même.

Proposition :

	Subvention
Niveau 1 (dossier argumentaire)	2286,75 € (15 000 F)
Niveau 2 (dossier final)	2286,75 € (15 000 F)
Total	4573,50 € (30 000 F)

IV.4. Modifications du cahier des charges

L'ensemble des évolutions mentionnées dans le présent rapport, si elles ont adoptées par le Comité Adour-Garonne et par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne nécessiteront une **réécriture du cahier des charges** du dispositif.

La **nouvelle « définition » du dispositif** devra être rappelée en préambule (ses objectifs, les territoires pouvant être concernés...).

Le cahier des charges devra rappeler **les différentes étapes du travail de préparation**.

Il précisera que les règles de constitution du Comité de Pilotage local et d'organisation de la préparation sont des conseils afin de bien conserver l'esprit du dispositif mais qu'une certaine souplesse est admise afin d'adapter chaque session à son contexte local.

Il pourra également être précisé que le Comité de Pilotage peut continuer à « vivre » après la session, tout particulièrement quand le territoire est en phase d'organisation.

Concernant les documents à remettre par les porteurs de projet locaux au cours de la session, l'accent sera mis sur l'importance du **dossier argumentaire** qui doit en quelques pages présenter les enjeux et les objectifs pour le bassin versant identifiés par le Comité de Pilotage local et montrer comment s'effectue le lien avec le programme envisagé.

Il sera également précisé qu'un « **bulletin** » doit être envoyé à tous les participants à l'issue de la session, rappelant les pistes de travail pour l'avenir identifiées collectivement.

Des recommandations relatives à **l'organisation générale des journées** devront être apportées (2 journées informatives, une journée prospective) en insistant sur la place du débat et de l'échange à prévoir, programmer et animer.

Dans cette mesure, le **rôle et les compétences de l'animateur**, à toutes les étapes du processus, seront bien précisés.

Conclusion / Synthèse

Les opérations « Rivière » ont toujours reçu un accueil favorable de la part des participants et acteurs locaux : les vertus de **l'écoute réciproque** et de **l'échange** dans un cadre « non décisionnel » sont largement plébiscitées et peuvent faciliter sur un bassin versant la mise en place « transparente » d'outils de gestion (programme d'actions à caractère intégré ou non).

Pour les partenaires techniques et financiers du dispositif, la question des **suites opérationnelles** données aux sessions est en revanche posée : est-il acceptable aujourd'hui de poursuivre ce dispositif sans lui donner une véritable dimension prospective et constructive et sans dépasser l'information mutuelle ?

En adaptant la définition du dispositif, l'objectif à l'avenir est de proposer aux acteurs des bassins versants présentant des enjeux forts vis-à-vis de l'eau, un outil « territorialisé » d'information et d'échanges pour leur permettre **d'exprimer leurs attentes et leurs besoins** :

- **sans préjugés**, sur les bases de connaissances communes,
- **de manière cohérente** par rapport à un territoire donné, avec ses propres enjeux et objectifs prioritaires.

Ainsi redéfini, le dispositif « Rivière » trouve sa place dans le cadre d'un VIIIème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau pour lequel une **entrée territoriale** a été retenue.

Les sessions Rivière pourront notamment concourir à la définition des enjeux et des priorités par zonages, sur la base des préoccupations locales.

Avec cette évaluation, une première phase du dispositif « Rivière » s'achève : elle aura permis de développer une expérience solide au sein de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui dispose aujourd'hui d'un outil qu'elle a su véritablement s'approprier.

Valoriser ce savoir-faire en renforçant à l'avenir le rôle du « réseau Gestion Intégrée des vallées », dans l'agrément et le suivi des sessions Rivière s'inscrit dans une évolution naturelle du dispositif.

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne disposera ainsi d'un organe unique garant de la **cohérence des différentes stratégies territoriales**.

Bibliographie

Office International de l'Eau – Mise en œuvre du programme de formation RIVIERE dans le Massif Central : 1996-1999, Rapport final de synthèse, Mars 2000.

Office International de l'Eau – CEDEPI – DATAR Massif Central – « Rivière – Partage de l'eau » : 1ers retours d'expériences sur le Massif Central, Actes du séminaire, 14 et 15 Décembre 1999.

Office International de l'Eau – Guide de recommandations pour une meilleure gestion de l'Eau entre les régions de têtes de bassin et d'aval, 2001.

Agence de l'Eau Loire-Bretagne – Pour le SAGE, animer la concertation et la communication, Guide méthodologique, Août 2001.

GREP – Revue POUR : Vers une gestion concertée de l'eau, Mars 1998.

CEDEPI – Animation du quatrième programme « Rivière-partage de l'Eau sur le territoire Loire-Bretagne (période juillet 1998 – décembre 2001), Rapport d'étape, Juin 2000.

CEDEPI – La position de «Rivière» dans la « famille » de la gestion intégrée, Juin 1998

CEDEPI – Rapport d'évaluation du programme RIVIERE-Partage de l'Eau, Jean-Paul DAUBARD, Décembre 1996.

CEDEPI – La Gazette du Partage de l'Eau, 1997 - 1996 - 1995

Région Pays de la Loire – Comité de Pilotage Régional des Opérations Rivière, Dossier de présentation de la démarche, Année 1997/1998.

**ETUDE DE CAS :
FICHES D'ANALYSE
DES SESSIONS**

Session Bandiat – 2002

Présentation de la session

Le bassin

Bassin versant concerné : Bassin versant amont du Bandiat de sa source en Haute-Vienne jusqu'à sa confluence avec le ruisseau du Crochet en Dordogne

Superficie : 36 km² (19 communes)

Départements : Haute-Vienne (87), Dordogne (17)

Commentaires : Périmètre inscrit dans le Parc Naturel Régional Périgord-Limousin, présentant une cohérence hydrogéographique (périmètre d'un éventuel futur Syndicat de Rivière).

Les organisateurs

Structure porteuse : Parc Naturel régional du Périgord-Limousin

Animateur : Fabienne RENARD-LAVAL, chargée de mission Environnement au Parc Naturel Régional du Périgord-Limousin

Enjeux identifiés par le Comité de Pilotage, programme de la session

Enjeux	Programme
<p>Eau potable : enjeu urbain fort (Angoulême alimentée par les eaux souterraines du Bandiat), eaux de surface alimentant une grande partie des communes du Parc</p> <p>Etangs : des problèmes de mise aux normes avec des impacts sur la biodiversité</p> <p>Restauration/Entretien des rivières : entretien régulier non assuré en l'absence d'un syndicat de rivière</p> <p>Quantité : problèmes d'étiage + besoin d'information sur la mise en place de retenues collinaires par les agriculteurs et sur l'élaboration du Plan de Gestion des Etiages Charente</p> <p>Patrimoine/Tourisme : un fort potentiel insuffisamment valorisé</p>	<p>J1 : Eau potable et étangs Enjeux et contraintes liés à la production d'eau potable, les étangs (aspects techniques et réglementation) + Visite d'un étang, de la retenue de Pinard, de l'unité de production d'eau potable et du Moulin de Pinard</p> <p>J2 : Qualité, Restauration, Zones humides Qualité des eaux superficielles, aspects techniques de l'assainissement collectif, le SPANC, la restauration et l'entretien des rivières, intérêt écologique des milieux aquatiques + Visite d'une station d'épuration et d'un chantier de restauration de rivière par débardage à cheval</p> <p>J3 : Patrimoine, Gestion quantitative Pédagogie et patrimoine (visite de Lud'eaux vives), développement du tourisme autour des milieux aquatiques et de la pêche, les réserves de substitution, le PGE Charente</p>

Budget

Dépenses :	8065,72 €	
Recettes :	Agence de l'eau Adour-Garonne :	3811,00 € (47,2 %)
	Conseil régional Aquitaine :	1524,50 € (19,0 %)
	PNR Périgord-Limousin :	2730,22 € (33,8 %)

Evaluation de l'organisation préalable

La structure porteuse, l'animation

Suite à une session Rivière sur la Tardoire en 2000, dont il était l'organisme support (animation assurée par le CEDEPI), le PNR Périgord-Limousin a trouvé intéressant d'élaborer et **d'animer lui-même** une session sur le Bandiat, dans le cadre d'une réflexion pour la mise en place d'un Syndicat Rivière sur le territoire.

Cette animation locale s'est révélée très positive du fait de la bonne connaissance par le Parc des problématiques « techniques » du territoire (notamment au travers d'une étude diagnostic « eau » réalisée en 1999) et des jeux d'acteurs.

La concertation préalable, l'élaboration du pré-diagnostic

↳ *Le Comité de Pilotage :*

Le Parc ayant une parfaite connaissance des acteurs du territoire, la constitution du Comité de Pilotage n'a pas posé de difficulté : elle a été discutée avec un élu moteur du territoire (Mr. le Maire de Bourdeix) et soumise à la délégation de Brive.

La composition prévue tenait bien compte de l'ensemble des usages. Cependant, la plupart des élus locaux et des acteurs économiques invités n'ont pas participé à la réunion de préparation.

Les partenaires présents lors de la préparation ont tout de même permis un balayage suffisamment exhaustif des problématiques du territoire : SIAEP, Chambre d'Agriculture, Irrigants de la Dordogne, Association des propriétaires d'Etangs, Société de pêche de Nontron, CPIE-CEDP (pour son travail sur le patrimoine lié à l'eau).

↳ *Préparation de la session*

Le diagnostic participatif local a d'abord été pré-établi par le Parc, sur la base notamment de l'étude «eau» menée en 1999, puis validé en Comité de Pilotage.

Celui-ci ne s'est donc réuni **qu'une seule fois** : cela n'a pas porté préjudice à la session du fait d'une bonne connaissance par le Parc des préoccupations des acteurs (habitude de la concertation). Ainsi, le pré-diagnostic n'a pas fait l'objet de critiques par la suite.

Ceci étant, la lourdeur du programme et le caractère très technique de certaines interventions peuvent laisser penser qu'une identification plus fine des priorités locales, avec une concertation amont plus poussée, aurait pu permettre une meilleure hiérarchisation des problématiques.

L'identification des participants, l'information préalable

Afin de limiter le nombre de participants, sans pour autant « écarter » des personnes potentiellement intéressées, des invitations **ciblées** ont été adressées à l'ensemble des structures et organismes impliqués (sur et en périphérie du bassin) ainsi qu'à l'ensemble des communes, avec un nombre limité de **coupons-réponses** par invitation.

104 personnes au total ont participé aux sessions, et ce **sans communication préalable** dans la presse, témoignant ainsi d'une vraie motivation sur le bassin, assez surprenante étant donnée l'absence d'une gestion collective de la rivière (pas de syndicat).

Evaluation des journées de formation

La qualité de la formation

Le programme très chargé de la session Bandiat pose la question du juste équilibre entre un balayage très exhaustif des problématiques d'un territoire ou un cadrage de la session autour de quelques sujets prioritaires (avec le risque de susciter des frustrations).

Dans le cas du Bandiat, tous les sujets abordés ont été jugés pertinents par les participants qui ont profité des visites de terrain pour poursuivre la discussion.

Le parti pris de cette session était bien d'identifier des intervenants compétents capables d'apporter des réponses aux questions des acteurs locaux. Le temps de débat s'est ainsi trouvé en partie tronqué par la **multiplication des interventions** : pour cette raison, il a été proposé l'organisation de journées thématiques pour faire suite aux sessions (ex : journée de formation sur les boues d'assainissement). Ceci étant, les participants ont jugé très satisfaisantes les interventions des deux premières journées. La troisième journée a, en revanche, suscité des déceptions (interventions sur le tourisme insuffisamment appliquées au territoire, sujet de la gestion quantitative conflictuel ...).

La représentation et l'implication des acteurs

104 participants au total ont participé aux sessions avec **plus de 50 participants par journée** se caractérisant par une **bonne répartition géographique** (« effacement » des frontières Haute-Vienne / Dordogne) et un **équilibre entre les différentes catégories d'usagers**. Il est à noter que 13 des 19 communes ont été représentées et que 9 représentants de syndicats de rivière hors bassin versant ont assisté aux sessions.

Outre un effet majeur sur la convivialité, le fait de prendre les repas en commun a permis à l'animatrice de bien gérer ce grand groupe (système des coupons-réponses).

Le succès de la première journée et l'intérêt des acteurs pour le programme de la deuxième journée ont entraîné une affluence « record » (69 participants) le 2^{ème} jour.

La troisième journée moins bien perçue par les participants a donné lieu cependant à une certaine démotivation vivement ressentie au moment du débat sur les perspectives d'actions (participants peu enclins à faire des propositions de gestion collective).

Il est à noter que les personnes les plus réceptives à la session Rivière ont été les élus, qui ont l'habitude d'être confrontés et donc ouverts à tous les sujets. Les acteurs plus « spécialisés » ont été en revanche beaucoup plus critiques : ils considèrent souvent, en effet, que « leur » sujet n'a pas été suffisamment abordé et restent hermétiques aux autres sujets.

Les actions proposées

A l'issue de la session, le Parc Périgord-Limousin s'est trouvé identifié comme structure support pour la réflexion et la mise en place d'une organisation de la gestion de l'eau sur le bassin avec les axes de travail suivants :

- fourniture d'information et organisation de formations spécifiques complémentaires,
- réflexion sur la mise en place d'un syndicat de rivière sur le bassin du Bandiat.

Le besoin d'une suite a été largement évoqué par les participants, notamment au travers du questionnaire d'évaluation (nécessité de mettre en place un « projet collectif ») : ceci étant, aucune proposition concrète n'a réellement émergé des sessions.

Evaluation de l'après-session et de ses prolongements

La diffusion de l'information, le devenir de l'organisation mise en place et le suivi

Les actes des journées seront diffusés auprès de l'ensemble des participants.
D'un point de vue organisationnel, si le Comité de Pilotage a cessé d'exister en tant que tel suite à la session, il s'agit pour la plupart de personnes ressources avec qui le Parc a l'habitude de travailler.

Les actions menées « grâce » à la session

Des problèmes de moyens humains au sein du Parc concernant la politique de l'eau ont « bloqué » la mise en œuvre des suites de la session : ainsi la mise en place d'une structure d'entretien régulier est actuellement en stand-by.

Suite à la session, quelques opérations ont tout de même vu le jour :

- une présentation des retenues de substitution devant les membres du Bureau du Parc a été réalisée amorçant ainsi une démarche partenariale entre le Parc et les Irriguants de la Dordogne,
- une journée de formation sur les boues d'assainissement a été réalisée à l'initiative du Parc

Les impacts sociaux, le partenariat et la mise en réseau

La session Rivière a eu des impacts très forts en termes de partenariats.

Elle a permis notamment la création d'un lien privilégié entre l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Parc Périgord-Limousin, identifié aujourd'hui comme un très bon relais local. Pour concrétiser ce lien, un **projet de politique territoriale** est actuellement à l'étude sur le territoire du Parc : l'Agence de l'Eau devrait accorder son soutien financier à une animation spécifique (pendant 6 mois) pour la mise en place de ce programme.

La session a également permis d'instaurer un **contact avec l'Institution Charente** qui sera renforcé par la participation du Parc à l'élaboration du Plan de Gestion des Etiages de la Charente.

La participation de syndicats de rivière hors bassin à la session a favorisé la mise en réseau avec les bassins versants proches, notamment avec le bassin de la Dronne qui doit faire l'objet d'une session Rivière qui pourra profiter de l'expérience du Bandiat.

Bilan de la session

Réponse de la session à ses objectifs

Les objectifs initiaux de la session étaient les suivants :

- favoriser la prise de conscience collective de la nécessité de limiter les dégradations du réseau hydrographique du Bandiat,
- développer une vision globale des interactions entre usages et entre usages et milieux,
- favoriser la découverte et une meilleure compréhension des démarches engagées par certains et des contraintes rencontrées,
- apporter des éclaircissements sur des aspects techniques et juridiques,
- favoriser la création de liens et faciliter les échanges entre les usagers de l'eau sur le bassin,
- engager une réflexion autour d'un projet à l'échelle du bassin versant (coordination entre la Haute-Vienne, la Dordogne et la Charente).

L'évaluation réalisée en fin de session (questionnaires d'évaluation distribués aux participants) a montré que :

- la session a « amorcé » sur le territoire une prise de conscience collective des problèmes et une volonté de les résoudre de manière globale. Les participants ont noté, à juste titre, qu'il s'agissait là d'un travail « de fond » nécessitant une dynamique allant bien au-delà de la session,
- les participants ont eu le sentiment d'apprendre lors de ces journées (diversité des interventions...) : la lourdeur du programme a tout de même été évoquée dans leur évaluation ainsi qu'une certaine frustration de ne pas avoir plus échangé.

Points forts / Points faibles

↑ Un **structure porteuse locale** ayant une bonne connaissance des préoccupations locales et des jeux d'acteurs sur le territoire.

↑ Une **participation « record »**, des acteurs motivés par une gestion commune à l'état embryonnaire.

↑ Des impacts très forts en terme de **partenariat**.

↓ Un **temps de débat et de concertation tronqué** par la multiplicité des interventions.

↓ Difficultés à identifier les priorités locales parmi les nombreuses problématiques du territoire, d'où un **programme très chargé**.

↓ **Moyens humains insuffisants** pour initier concrètement les suites de la session.

Session Garonne amont – 2000

Présentation de la session

Le bassin

Bassin versant concerné : Bassin versant de la Garonne de sa source (Val d'Aran) jusqu'à Montréjeau

Superficie : 1500 km²

Départements : Haute-Garonne (31) et Hautes-Pyrénées (65), Aragon et Catalogne

Commentaires : Session organisée dans le cadre d'un programme Interreg en collaboration avec le Val d'Aran. Seule session transfrontalière organisée à ce jour.

Les organisateurs

Structure porteuse : Association Tanguy PRIGENT (Auzeville) en collaboration avec l'établissement agricole d'Ondes et la Fédération des Foyers Ruraux de la Haute-Garonne

Animateur : Henri FORGUES (ex Directeur Adjoint du CFPPA d'Ondes, secrétaire Général de l'Association Tanguy PRIGENT) avec une co-animation par Nuria PERAMON (Chargée de développement au Conseil général du Val d'Aran).

Enjeux identifiés par le Comité de Pilotage, programme de la session

Enjeux	Programme
Vis à vis de la rivière : <ul style="list-style-type: none">- Réhabilitation et entretien des berges- Crues et inondations- Utilisation de l'eau par les centrales hydroélectriques (destockage, éclusées)- Gestion des déchets- Valorisation des potentialités (tourisme) + Nécessité d'une gestion commune (harmonisation des réglementations, concertation) et d'accords transfrontaliers.	J1 : Connaissance de la Garonne = fonctionnement du fleuve, compétences en matière de gestion, comparaison droits français et espagnol J2 : La gestion intégrée, l'aménagement des cours d'eau (berges), la valorisation touristique - Visite d'un aménagement de berges en Espagne (Valarties) J3 : Quantité et Qualité (réglementation et gestion), Perspectives

Commentaire : Organisation d'une quatrième journée (hors session) pour assurer la continuité d'un travail transfrontalier et la propositions d'actions communes.

Budget

Dépenses :	122 600 F (18 690,25 €)
Recettes :	
Agence de l'eau Adour-Garonne :	30 000,00 F (25 %)
Interreg :	45 000,00 F (38 %)
Autofinancement :	47 600,00 F (37 %)

Evaluation de l'organisation préalable

La structure porteuse, l'animation

L'association Tanguy PRIGENT a pour objectif le développement et l'aménagement en milieu rural (compétences en animation et aménagement du territoire). Elle s'est appuyée pour l'organisation de la session sur les Foyers Ruraux (structures locales sur le secteur) et l'établissement agricole d'Ondes, ayant des activités dans le domaine de l'eau (à l'initiative notamment de l'Ondothèque).

Malgré une réelle motivation pour avancer vers une gestion commune transfrontalière, **l'absence de compétences spécifiques «rivière»** de la structure porteuse s'est ressentie sur le déroulement et les suites de la session : la session a moins abordé le milieu que les grandes problématiques locales et les propositions concernent plus le développement local que la rivière.

La concertation préalable, l'élaboration du pré-diagnostic

↳ *Le Comité de Pilotage :*

Ayant accepté le portage du projet de session par l'Association Tanguy PRIGENT, l'Agence de l'Eau et le Comité d'agrément des sessions ont mis l'accent sur la nécessité de constituer un Comité de Pilotage composé de **représentants d'usagers locaux**. Cette indication a été respectée, malgré une forte part d'élus.

Sa composition : 8 élus (4 français et 4 espagnols), 4 socio-professionnels français et espagnols (agriculture, tourisme, sports), 3 associatifs français et espagnols (Foyers Ruraux, pêche).

L'absence d'industriels (hydroélectricité) dans le Comité de Pilotage est à noter.

Un **comité technique** a également été mis en place, en parallèle au Comité de Pilotage (services de l'Etat, SMEAG, EDF et ENDESA)

↳ *Préparation de la session*

La session a été organisée lors de 3 réunions préparatoires regroupant le Comité de Pilotage et le comité technique. Le dossier d'agrément et le dossier final ne présentent pas d'état des lieux du bassin sur le territoire. Ce n'est qu'à partir des préoccupations exprimées aux réunions préparatoires que le programme de la session a été mis en place : la présence d'usagers et de techniciens a permis cependant de ne pas oublier de problématique majeure.

La préparation commune France-Espagne s'est révélée relativement lourde (organisation des réunions...).

L'identification des participants, l'information préalable

La liste des invités a été établie en réunion du Comité de Pilotage et a concerné 64 personnes environ (47 pour la France, 17 pour l'Espagne).

Côté français, on note une répartition équilibrée entre élus, socioprofessionnels (agriculteurs, centrales privées, campings...) et associatifs (foyers ruraux, associations de pêche...) et une forte représentation des établissements publics et services de l'Etat.

Côté espagnol, les invitations ont été adressées à 50 % à des élus.

Evaluation des journées de formation

La qualité de la formation

Malgré un faible taux de réponse au questionnaire d'évaluation (20 réponses dont une seule espagnole), les quelques réponses témoignent d'une bonne appréciation de la session par les participants et de l'intérêt pour les interventions françaises et espagnoles (réglementations, techniques d'aménagements de berges...). Le programme est apparu pertinent, suffisamment exhaustif, même si l'aspect « économique » (problématique des micro-centrales) aurait mérité un approfondissement.

La 4^{ème} journée consacrée aux perspectives de collaboration entre français et espagnols s'est révélée nécessaire pour ouvrir des perspectives plus concrètes.

Cependant, la session a plus consisté en un **lieu d'information** (type « colloque ») qu'en un lieu de débat et de concertation, laissant peu de place à l'expression des priorités locales.

La représentation et l'implication des acteurs

Les sessions ont rassemblé environ 35 personnes par journée avec une bonne mobilisation des socioprofessionnels et des associatifs. Il n'a pas été constaté d'oubli d'une catégorie d'usagers. Ceci étant, chacune des réunions s'est trouvée « institutionnalisée » par la forte représentation des établissements publics et services de l'Etat.

Les actions proposées

Les propositions élaborées lors de la 4^{ème} journée ont plus concerné l'organisation du territoire que des actions concrètes sur le milieu.

Elles ont tourné essentiellement autour de la constitution d'une **Association transfrontalière** des usagers de la Garonne, relais du Comité de pilotage, qui reprendrait en objet les thèmes de la session (propositions de réalisations et d'actions, organisation d'activités autour du développement touristique) avec une présidence tournante France-Espagne. Cette Association devait être le support d'actions dans le cadre d'une stratégie commune avec le SMEAG.

Evaluation de l'après-session et de ses prolongements

La diffusion de l'information, le devenir de l'organisation mise en place et le suivi

A ce jour, une **association** a été mise en place selon les propositions issues de la session (association française type loi 1901 avec adhésion de personnes physiques espagnoles) : sa première action est de rechercher les moyens de mettre au point un consortium autorisé par la loi européenne pour donner la possibilité d'une adhésion de personnes morales espagnoles.

Il a été constaté suite à la session une **diffusion insuffisante des conclusions** (difficultés notamment pour l'Agence de l'eau d'obtenir un bilan).

Les actions menées « grâce » à la session

La constitution de l'association présentée ci-dessus est l'action principale menée suite à la session. L'Association Tanguy PRIGENT n'ayant pas de compétences «rivière», il ne lui a pas été possible de relayer les quelques propositions d'actions ayant pu être faites lors des sessions.

C'est par l'intermédiaire d'autres procédures que le volet « eau » a pu avancer sur le territoire : programme d'action du SMEAG dans le cadre d'Interreg, organisation « **d'Assises de l'Eau** » par le Comité de Bassin pour l'Emploi du Comminges dans le cadre de la préparation du Pays (il est à noter qu'aucun relais n'a été fait lors de ces Assises avec les travaux réalisés lors de la session).

Les impacts sociaux, le partenariat et la mise en réseau

La constitution de l'association transfrontalière est un pas accompli vers la coopération et la mise en réseau et elle a permis une dynamisation des politiques. Cependant, elle concerne peu la rivière et sur ce sujet, la session a permis peu d'avancées : d'autres procédures permettront dans l'avenir un travail plus concret.

Bilan de la session

Réponse de la session à ses objectifs

Les objectifs initiaux de la session :

- amorcer une réflexion sur les législations en vigueur dans le domaine de l'eau de chaque côté de la frontière pour commencer à promouvoir une coopération transfrontalière,
- permettre que les populations aranaise et commingeoise manifestent leur volonté en la matière et accompagnent les prises de décision possibles.

La réflexion sur les statuts d'une Association transfrontalière s'est parfaitement inscrite dans le cadre de ses objectifs.

Il est à regretter cependant que la session n'ait pas abouti sur des propositions concrètes concernant la rivière qui auraient pu être reprises dans les actions du SMEAG.

Points forts / Points faibles

↑ **Mise en présence d'utilisateurs** avec des intérêts contradictoires qui ont réfléchi ensemble à la **constitution d'une association**

↑ **Unique session transfrontalière** organisée autour de la nécessité d'une gestion commune et d'une harmonisation technique et réglementaire entre la France et l'Espagne

↓ **Objectifs de la session mal définis** avec des conséquences sur les conclusions et le suivi : qu'a apporté la session vis à vis de la rivière ?

↓ Place trop importante accordée à l'**information** par rapport à **la concertation** : difficultés pour « entendre » les préoccupations de terrain.

↓ **Des difficultés d'organisation** liées à la problématique transfrontalière

Session Job – 2000

Présentation de la session

Le bassin

Bassin versant concerné : Bassin versant du Job
Superficie : 128 km² (12 communes dont 8 adhèrent à la Communauté de Communes des Trois Vallées)
Départements : Haute-Garonne (31)
Commentaires : Une partie du bassin versant inclus dans le territoire de la Communauté de communes des Trois Vallées, concerné par la Charte pour L'Environnement Cagire-Salat.

Les organisateurs

Structure porteuse : Communauté de Communes des Trois Vallées
Animateur : Gilles VALETON, ex technicien rivière au SIVOM Salies-du-Salat, maître d'œuvre de la réhabilitation des rivières du bassin versant du Job.

Enjeux identifiés par le Comité de Pilotage, programme de la session

Enjeux	Programme
Enjeux « rivière » orientés autour des défauts d'entretien et la mise en place d'un entretien durable → session s'inscrivant dans le cadre du lancement de l'étude préalable au programme de réhabilitation de la rivière Job	J1 : Fonctionnement du bassin versant du Job (hydrogéologie), Patrimoine bâti, culturel et humain (lien entre patrimoine bâti et cours d'eau, patrimoine archéologique) La réglementation, Techniques de gestion piscicole, L'entretien durable (techniques d'intervention, outils de gestion) + Visite sur rivière Arbas J2 : Les crues (aspects réglementaires, aspects physiques, systèmes d'alerte...) Les prélèvements (le Syndicat AEP du Job, ; le réseau) + Visite station de pompage J3 : L'assainissement (collectif, non-collectif), la pollution agricole, les déchets et les décharges sauvages, L'objectif baignade Le tourisme lié à l'eau (publics et limites de développement, projets éducatifs, activités halieutiques) La Commission de l'eau Salat comme suite aux sessions

Budget

Dépenses : 50 000 F (7 622,45 €)
Recettes : Agence de l'eau Adour-Garonne : 25 000 F (50,0 %)
Communauté de Communes : 25 000 F (50,0 %)

Evaluation de l'organisation préalable

La structure porteuse, l'animation

La Communauté de Communes des Trois Vallées et le SIVOM de la région Salies-du-Salat sont les deux structures porteuses de la Charte pour l'Environnement Cagire-Salat. La session Rivière s'est inscrite dans cette démarche en formalisant plus particulièrement la concertation autour du **programme d'étude concernant la réhabilitation du Job** afin de connaître en amont de l'étude les préoccupations des usagers.

La session devait permettre notamment d'accompagner la pérennisation des « emplois verts » sur le territoire par l'établissement d'un programme de travaux pluriannuel : il est donc paru naturel que l'animation soit assurée par le technicien rivière réalisant l'étude.

L'outil était bien connu sur le territoire puisque des sessions avaient été menées sur des territoires proches (Lens, Garonne Val d'Aran).

L'animateur a pu participer aux réunions intersites de Tarbes et d'Agen, qui lui ont permis de comprendre le rôle de l'animateur (« neutralité » de l'animateur par rapport au rôle de technicien).

La concertation préalable, l'élaboration du pré-diagnostic

↳ *Le Comité de Pilotage :*

Le Comité de Pilotage a été constitué selon les « quotas » du cahier des charges des sessions. Il regroupait : 4 élus, 5 socioprofessionnels (dont 3 agriculteurs) et 3 associatifs (associations de pêche et nature).

La **forte part d'agriculteurs** parmi les socioprofessionnels et **l'absence de professionnels du tourisme** est à noter : elle se traduit dans le pré-diagnostic par l'absence de la problématique tourisme-loisirs parmi les préoccupations identifiées.

A noter : alors que la Communauté de Communes ne concerne que le canton d'Aspet, le bassin versant du Job comprend des communes du canton de Barbazan. Aucun représentant du canton n'a été associé au Comité de Pilotage.

↳ *Préparation de la session*

La session a été préparée au cours de 3 réunions du Comité de Pilotage sur la base de la grille « Préoccupations-Acteurs ». Lors de ces réunions, Jean-Manuel DELEUZE a présenté la démarche au Comité de pilotage et a appuyé le paramétrage de la session afin de motiver les acteurs impliqués.

La session Rivière était envisagée au départ comme le moyen de connaître les préoccupations des usagers pour les croiser dans le cadre de l'étude avec les données techniques. Dans ce contexte, il semble que la préparation de la session n'ait pas été suffisamment recadrée dans le cadre d'objectifs précis, appliqués au territoire. **Aucune priorité et aucun enjeu** pour la rivière ne se dégagent du pré-diagnostic : le programme de la session apparaît alors comme une succession de thématiques « classiques » qui auraient pu mieux « coller » au territoire.

L'identification des participants, l'information préalable

68 personnes environ ont été invitées aux sessions, avec une répartition relativement équilibrée entre les usages assez équilibrée : les fonctions « pédagogie », « tourisme et loisirs » n'ont pas été oubliées dans la liste des participants. La forte présence des administrations a toutefois pu institutionnaliser le groupe.

Evaluation des journées de formation

La qualité de la formation

La multiplicité des thématiques abordées rejoint la remarque énoncée précédemment sur le manque d'une identification préalable d'enjeux sur la rivière. Certaines journées se sont ainsi avérées très chargées et notamment la dernière, laissant ainsi une faible place à l'expression des attentes des usagers vis à vis des suites de la session.

La session a ainsi plus consisté en **un lieu d'information** (« colloque ») qu'en un lieu d'échanges, ceux-ci ayant alors eu lieu plus facilement pendant les repas. Le temps imparti à chaque intervention a ainsi été très long et les tours de table, au contraire, ont été limités en nombre et dans le temps. Au regard des documents de restitution, il est ainsi difficile d'identifier les points de vue et les besoins des différents usagers.

La représentation et l'implication des acteurs

Le nombre de participants effectifs est légèrement en deçà de la participation envisagée (30 personnes en moyenne lors des journées, près de 70 personnes invitées). Les socioprofessionnels ont ainsi été relativement peu représentés (leurs représentants ne sont venus généralement qu'à une seule journée). Les élus et les associatifs, moins nombreux que prévu, ayant assisté aux journées se sont en revanche caractérisés par une **bonne assiduité** (deux des trois journées au moins).

Il n'a pas été noté de « frustration » évidente de la part d'une catégorie d'acteurs en particulier : les acteurs « du terrain » ont été représentés évitant ainsi une trop forte institutionnalisation du groupe.

Le questionnaire d'évaluation remis par les participants en fin de session, montre toutefois une certaine réserve des participants quant à l'aspect « communication » traduisant bien le temps insuffisant consacré aux échanges.

Les actions proposées

Bien que la session s'inscrive dans la perspective d'un programme d'étude pour la réhabilitation du Job, elle n'a pas abouti sur l'expression concrète de propositions pour la rivière. L'absence de réels débats n'a pas permis d'approfondir suffisamment les problématiques : la session est restée « générale ».

Les demandes des participants ont concerné l'information et la formation (demande de formations sur des problématiques techniques telles que l'assainissement) et la concertation (intérêt fort pour la mise en place d'une Commission de l'eau Cagire-Salat) : les acteurs locaux ont ainsi montré leur intérêt pour une gestion plus collective de la rivière.

Evaluation de l'après-session et de ses prolongements

La diffusion de l'information, le devenir de l'organisation mise en place et le suivi

Le dossier final a été envoyé aux membres du Comité de Pilotage et aux participants. Des articles de presse ont également fait connaître au grand public les résultats des travaux des trois journées.

Le Comité de Pilotage n'a pas eu de suite en tant que tel. En revanche, il s'agit d'acteurs impliqués d'une manière ou d'une autre dans le programme de réhabilitation du Job dont l'étude préalable a été réalisée par l'animateur de la session.

Les actions menées « grâce » à la session

La session n'a pas soulevé de propositions concrètes. Ceci étant, elle a permis **la prise en compte par le technicien de rivière des préoccupations des usagers** dans l'étude préalable au programme de réhabilitation du Job.

A ce jour, **la Commission de l'Eau Cagire-Salat** n'a pas encore vu le jour pour des problèmes de moyens humains (1 seul agent de développement à la Communauté de Communes) bien qu'elle ait été préconisée comme une des priorités dans la Charte pour l'Environnement ? la réflexion a été reprise par le CPI Comminges Pyrénées qui s'achemine vers une Commission de l'eau Comminges.

Les impacts sociaux, le partenariat et la mise en réseau

La session a permis aux acteurs locaux de comprendre et de s'approprier le programme de travaux prévu sur le Job : facilitation des contacts pour le technicien de rivière, impression de transparence et d'ouverture de l'étude.

Les acteurs cernent mieux aujourd'hui les interactions entre les usages et, surtout, la nécessité d'agir sur la rivière : dans cette mesure des procédures telles que la Déclaration d'Intérêt Général seront sans doute facilitées.

Il est en revanche à noter qu'il n'a pas été fait de relais entre les sessions menées sur le Comminges (dont session job) et les assises de l'eau organisées par le Comité de bassin pour l'Emploi du Comminges, traduisant un impact relatif vis à vis du partenariat.

Bilan de la session

Réponse de la session à ses objectifs

Les objectifs initiaux de la session étaient les suivants :

- permettre aux acteurs et utilisateurs présents sur le bassin de se concerter et d'apprécier les objectifs et les impératifs liés au développement de leurs activités,
- permettre que des personnes extérieures au territoire (structures compétentes) puissent apporter des informations et des réponses claires sur la gestion de la ressource,
- faciliter l'information et la sensibilisation préalable au programme de travaux pour une meilleure compréhension des techniques et des moyens à mettre en œuvre,
- faciliter la pérennité des actions mises en œuvre sur le bassin.

La session, considérée comme un préalable au programme de réhabilitation, devait ainsi permettre de croiser le diagnostic technique avec les préoccupations des usagers pour établir une dynamique locale.

La session a permis un balayage global des problématiques du territoire qui a effectivement **facilité les échanges** entre acteurs et la réalisation de l'étude de réhabilitation. Ceci étant, l'aspect très « généraliste » de la session a suscité de nouvelles demandes en terme de formation et d'information technique.

Elle a également permis de **sensibiliser les acteurs sur la nécessité d'un entretien durable** du Job et donc de la pérennité des emplois verts.

Elle n'a pas, en revanche, facilité l'expression de propositions concrètes sur la rivière. La « seule » proposition des acteurs (Commission de l'Eau) n'a, de plus, pas pu voir le jour.

Points forts / Points faibles

↑ **Rencontre des usagers de l'eau** s'inscrivant dans les préconisations de la **Charte Pour l'Environnement Cagire-Salat**.

↑ Impact sur la **transparence** et la **compréhension par tous** de l'étude de réhabilitation du Job.

↑ Connaissance des acteurs et des personnes ressources facilitée d'où une optimisation des échanges dans le cadre de l'étude de réhabilitation.

↓ Priorités insuffisamment définies, objectifs peu précis : d'où **une session sans véritable enjeu**, ayant peu mobilisé les acteurs.

↓ Un **programme d'intervention trop chargé**, peu de temps accordé à l'expression des attentes des usagers.

↓ **Absence de propositions** concrètes pouvant donner l'impression que les conclusions des sessions sont restées « lettre morte ».

Session Célé – 1999/2000

Présentation de la session

Le bassin

Bassin versant concerné : Bassin versant du Célé

Superficie : 1350 km² (94 communes)

Départements : Lot (46), Cantal (15)

Commentaires : 2 sessions Rivière ont été organisées sur le Célé. Le contrat de rivière Célé a été signé en cours de session (signature le 20/01/2000, dernière journée de formation le 17/03/2000).

Les organisateurs

Structure porteuse : Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (structure porteuse du contrat de rivière)

Animateur : Arnaud DAVID, animateur du contrat de rivière.

Enjeux identifiés par le Comité de Pilotage, programme de la session

Enjeux	Programme
Qualité des eaux : dysfonctionnement des systèmes d'épuration, pratiques agricoles, pollutions accidentelles liées aux activités industrielles...	J1 : <i>Fonctionnement général du bassin versant</i> Système karstique, caractéristiques physico-chimiques de l'eau, écosystèmes, spécificités du bassin du Célé + Visite d'une pisciculture
Déficit de communication : Patrimoine naturel, bâti et paysager peu connu et peu valorisé.	J2 : <i>Impacts de l'homme sur le milieu</i> Assainissement (+Visite station d'épuration de Maurs), Eau potable (+ Visite d'une station de traitement d'eau potable)
Conciliation des usages : Difficultés à concilier les usages sur la partie lotoise (canoë-kayak, pêche, riverains, propriétaires de moulins).	J3 : <i>Impacts des activités sur le milieu</i> L'agriculture sur le bassin (+ Visite d'une exploitation), l'activité industrielle sur le bassin, état des lieux des pratiques de loisirs (+ Visite d'une entreprise)
Pérennité des actions du contrat de rivière.	J4 : <i>Conciliation des usages</i> Droits et devoirs des riverains, police des eaux, responsabilités des collectivités (baignade), outils à développer
	J5 : <i>Conciliation des usages</i> Gestion des berges (organisation, techniques), Seuils et chaussées, Gestion intégrée et outils de planification
	J6 : <i>Information, communication, sensibilisation</i> Moyens de communication existants, Moyens à développer, Sensibilisation et formation + Evaluation de la session

Budget

Dépenses :	146 000 F (22 257,56 €) soit 70 000 F par session		
Recettes :	Agence de l'eau Adour-Garonne :	60 000 F	(41,0 %)
	Europe (objectif 2) :	52 800 F	(36,0 %)
	Autofinancement :	33 200 F	(23,0 %)

Evaluation de l'organisation préalable

La structure porteuse, l'animation

Les deux sessions ont été organisées par l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot, structure porteuse du contrat de rivière. Elles ont été conçues comme un **appui au démarrage du contrat de rivière**, signé en cours de session (faire connaître les actions du contrat, faire se rencontrer les acteurs...) afin d'ouvrir l'information au-delà du Comité de Rivière.

L'animation a donc été assurée par l'animateur du contrat de rivière, appuyé chaque journée par un co-animateur différent. L'animateur a pu assister à 3 journées de formation préalable (Intersites de Pau en septembre 2000) organisées par le CEDEPI et Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement.

La concertation préalable, l'élaboration du pré-diagnostic

↳ *Le Comité de Pilotage :*

Les deux sessions ont été suivies par le même Comité de Pilotage.

Sa composition a été définie par la structure porteuse en essayant de répondre au mieux aux exigences du cahier des charges des sessions Rivière : répartition en 3 collèges (élus, socioprofessionnels, membres associatifs), nombre de membres limité (13 personnes). La bonne connaissance des acteurs par la structure porteuse, grâce à la préparation du contrat de rivière, a permis la constitution d'un Comité de Pilotage représentatif et équilibré. En pratique, il a été noté une implication assez faible des exploitants agricoles et des industriels dans la préparation des sessions.

↳ *Préparation de la session*

Afin de répondre aux exigences du cahier des charges des sessions Rivière, trois réunions de préparation ont été organisées :

- définition du dispositif,
- identification des préoccupations locales,
- contenu, dates, intervenants pressentis.

Cette phase préparatoire a semblé « lourde » aux membres du Comité de Pilotage qui connaissaient déjà le contrat et dans la mesure où un diagnostic avait déjà été réalisé pour le contrat de rivière. L'objectif de ces réunions a donc consisté à identifier avec eux des priorités dans le diagnostic existant : cela se traduit ainsi par un accent fort mis sur les problèmes de communication, de formation, de conciliation des usages (problématiques non « techniques »)..

L'identification des participants, l'information préalable

Les personnes potentiellement intéressées par les sessions Rivière ont été recensées par le Comité de Pilotage. Bien que conçues par le même Comité de Pilotage, les deux sessions se sont adressées à des publics différents (première session consacrée à des préoccupations techniques, deuxième session articulée autour des problématiques de conciliation des usages et des modes de communication).

Environ 60 personnes ont été invitées : les invitations n'ont pas été complétées par une information presse afin de rester sur un nombre de participants « raisonnable ».

Evaluation des journées de formation

La qualité de la formation

Compte tenu de l'étendue du territoire et de la diversité des problématiques à aborder, **deux sessions Rivière** ont été organisées sur le bassin. La première était centrée sur des préoccupations techniques et la deuxième sur des problématiques plus « sociales » (conciliation des usages, modes de communication...). Les lieux choisis pour chacune des journées ont été déterminés en fonction des thématiques abordées.

Les journées « techniques » ont été perçues comme des journées **d'apport d'information** ayant contribué à mettre l'ensemble des participants au même niveau de connaissance ; la deuxième session de 3 jours a laissé une place plus importante au **dialogue et à l'échange**.

La satisfaction des participants s'est traduite par une demande de renouvellement de l'opération pour suivre régulièrement l'avancée du contrat et approfondir certaines thématiques.

A noter : La dernière demi-heure de la dernière journée a été consacrée à une **évaluation collective** des sessions.

La représentation et l'implication des acteurs

Chacune des journées a été suivie par près de 45 personnes. Il a été noté sur cette session une **forte assiduité** des participants (2/3 des participants ont suivi au moins 5 journées sur 6).

Les participants les plus impliqués ont été les membres associatifs (pêcheurs, canoë, riverains,...) : il s'agit, en effet, de personnes souffrant souvent d'un manque d'information « officiel ». La **faible représentation des agriculteurs** n'a pas permis les échanges escomptés concernant leur rôle à jouer sur le bassin en matière de reconquête du milieu.

En terme d'échanges, les visites placées en fin de matinée ont été beaucoup plus fructueuses que celles de fin d'après-midi, avant lesquelles bon nombre de participants ont eu tendance à partir. La dernière journée consacrée aux actions d'information et de communication ont été riches en propositions de la part des participants : ceci étant, on peut noter que les élus sont moins motivés par ce type de journée pendant lesquelles ils n'ont pas l'impression d'apprendre.

Les actions proposées

Dans la mesure où le contrat était signé, l'objectif de la session n'était pas de « refaire » un programme d'actions mais de **faire connaître les actions prévues dans le contrat de rivière** et d'identifier des priorités dans les préoccupations locales.

Les propositions des participants, concernant les suites de la session, ont donc été « limitées » à des demandes en terme de « journées supplémentaires » régulières d'information (sur l'avancée du contrat de rivière, sur des thèmes spécifiques...). L'idée d'un bulletin d'information, d'une exposition sur le contrat de rivière ou de « semaines de l'eau » ont notamment émergé lors des sessions.

Evaluation de l'après-session et de ses prolongements

La diffusion de l'information, le devenir de l'organisation mise en place et le suivi

Le diagnostic participatif local modifié suite aux sessions Rivière est **diffusé par étapes** par l'intermédiaire du **bulletin d'information du contrat de rivière** (diffusé en 2600 exemplaires aux communes du bassin, aux membres du Comité de Rivière et aux participants des sessions Rivière ainsi qu'aux structures socioprofessionnelles, associatives et aux collectivités participant au contrat). Les sessions ont permis d'identifier des thématiques à développer dans le bulletin (ex : « restauration/entretien des berges ») mais elles n'ont pas fait l'objet d'un bulletin spécifique.

Le Comité de Pilotage n'a pas été pérennisé suite aux sessions dans la mesure où ses membres font partie du Comité de Rivière du contrat.

Les actions menées « grâce » à la session

Les effets de la session se sont surtout fait sentir sur les opérations liées à l'information et à la conciliation des usages :

- le thème « restauration/entretien » ayant suscité de nombreuses questions, une exposition et un bulletin d'information ont été réalisés sur ce sujet,
- les opérations de conciliation des usages (Charte) déjà commencées ont profité du « coup de pouce » donné par la session (prise de connaissance des logiques de chaque usager, discussion autour des outils de communication à développer...)
- des journées d'information supplémentaires ont été organisées dans le cadre d'une « semaine de l'eau » pour faire connaître les avancées du contrat.

Les impacts sociaux, le partenariat et la mise en réseau

La session a permis d'affirmer le rôle de la structure porteuse du contrat en montrant aux participants qu'elle pouvait répondre de manière neutre à leurs questions et constituer un « médiateur » en cas de conflit. Si la session a permis d'aboutir plus facilement à la Charte de conciliation des usages, c'est surtout par cet intermédiaire que de nombreux problèmes ont été résolus sur le territoire.

En accélérant les échanges et en les rendant fructueux, la session a également facilité la constitution d'un réseau d'acteurs pour la mise en œuvre du contrat de rivière et l'identification des personnes ressources. Elle n'a pas, en revanche, accéléré les partenariats avec des territoires extérieurs.

Bilan de la session

Réponse de la session à ses objectifs

Les sessions sur le Célé ont été conçues pour **appuyer le démarrage du contrat de rivière**. Dans ce contexte, il s'agissait :

- de donner l'information technique nécessaire pour comprendre les actions prévues dans le contrat,
- de présenter l'ensemble des opérations prévues aux acteurs du bassin,
- d'initier des échanges et des collaborations entre les acteurs afin d'identifier des priorités, des actions nouvelles et d'envisager collectivement la pérennité des actions prévues.

Il ne s'agissait de changer le programme d'actions du contrat mais de réorienter les priorités et l'animation du contrat.

La session conçue plus comme un **lieu de formation et de mise en réseau** que comme un lieu de propositions a bien répondu à ses objectifs. Les participants ont ainsi estimé avoir trouvé des réponses à leurs questions et voient l'intérêt d'un renouvellement de telles opérations.

Pour les participants, comme pour la structure d'animation du contrat de rivière, la session a également permis de **connaître les préoccupations** de chaque catégorie d'usager et **d'identifier précisément les personnes ressources** du territoire.

A noter : Il a été observé une certaine confusion entre le « contrat de rivière » et la « session Rivière » : les participants ont parfois des difficultés à comprendre qu'une session n'a pas de répercussion « directe » (investissements...).

Points forts / Points faibles

↑ Identification des **priorités locales en matière d'information et de communication**.

↑ Fourniture d'**information** en amont, auprès des acteurs concernés, **sur le contrat de rivière** (actions, structure porteuse) facilitant l'appropriation.

↑ Impacts forts de la session sur la mise en œuvre des actions du contrat relatives à l'**information** et à la **conciliation des usages** (Charte)

↑ **Forte assiduité** des participants

↓ **Exigences du cahier des charges des sessions mal adaptées** au cas du Célé (Comité de Pilotage en parallèle au Comité de Rivière, diagnostic déjà réalisé...)

↓ **Pas d'impact possible des sessions sur le programme d'actions** du contrat, déjà signé.

↓ **Peu d'implication des agriculteurs**

Session Dropt – 1999

Présentation de la session

Le bassin

Bassin versant concerné : Bassin versant du Dropt
Superficie : 1360 km² (133 communes)
Départements : Dordogne (24), Lot-et-Garonne (47), Gironde (33)
Commentaires : Unité géographique de référence au sens du SDAGE, périmètre cohérent pour la mise en place d'un Plan de Gestion des Etiages.

Les organisateurs

Structure porteuse : Syndicat de Réalimentation du Bassin du Dropt
Animateur : Nicolas BYCZYNSKI, vacataire de l'organisme support recruté pour la durée de la session.

Enjeux identifiés par le Comité de Pilotage, programme de la session

Enjeux	Programme
Entretien : Absence d'entretien régulier désintérêt des propriétaires riverains d'où une dégradation de la ripisylve, des berges et des moulins.	J1 : Fonctionnement du bassin versant, Approche patrimoniale (patrimoine naturel et bâti), Gestion des cours d'eau et approche réglementaire Visite de terrain (berges et patrimoine) Nécessité d'un entretien des moulins et des cours d'eau, Moyens de lutte contre le ragondin
Prolifération du ragondin : Aggravation de la stabilité des berges	J2 : Approche quantitative et qualitative Incidence de la réalimentation, Plan de Gestion des Etiage + Visites de terrain (barrage, station de lagunage, moulin)
Ressource en eau : Des enjeux liés à la réalimentation pour faire face à plus de 400 ha à irriguer Pollution organique (rejets industries agro-alimentaires, pollution diffuse agricole, rejets domestiques)	Sources de pollution, Modes de traitement des pollutions.
Information, sensibilisation : Manque de connaissance des usages touristiques. Manque de connaissances des acteurs sur les aspects réglementaires.	J3 : Intervention de chaque catégorie d'utilisateurs sur leur vision du Dropt et leurs attentes Quel outil à mettre en œuvre ? Quelles suites pour la session ?

Budget

Dépenses : 60 000 F (9146,94 €)
Recettes : Agence de l'eau Adour-Garonne : 30 000 F (50,0 %)
Conseil Général Lot-et-Garonne : 30 000 F (50,0 %)

Evaluation de l'organisation préalable

La structure porteuse, l'animation

Le Syndicat de réalimentation du Dropt est un regroupement des 6 syndicats opérant sur le bassin versant : gestion des 5 retenues de réalimentation du bassin. Le facteur déclenchant de la session a donc été la problématique de la **gestion quantitative** avec la perspective notamment **du Plan de Gestion des Etiages**. Le Président du Syndicat, soucieux d'aborder la question de manière globale et concertée a ainsi souhaité la mise en place de sessions impliquant l'ensemble des usagers : d'autres problématiques se sont alors greffées (restauration des berges, ragondins...).

L'animateur de la session a été recruté par le Syndicat pour la durée de la session (formation technicien de rivière).

La concertation préalable, l'élaboration du pré-diagnostic

↳ *Le Comité de Pilotage :*

L'animateur ayant été recruté après la préparation de la session, l'animation du Comité de Pilotage a été assurée par Jean-Manuel DELEUZE. Sa composition correspondait bien aux exigences du cahier des charges même s'il a été noté une **prépondérance d'élus** par rapport aux autres collègues (présence nécessaire des 3 Conseils Généraux). L'absence d'association environnementale a également été soulignée.

La représentation et l'équilibre de tous les usages ont tout de même été recherchés avec la présence de représentants : de la Cave coopérative Gironnoise, d'un Syndicat d'Irrigant, de la Chambre d'Agriculture, de l'association des moulins et riverains ; d'une association piscicole et du Comité Départemental de canoë-kayak.

↳ *Préparation de la session*

3 réunions d'information ont tout d'abord permis de faire connaître l'outil « sessions Rivière » (CATER, Syndicat du Dropt...). Le Comité de pilotage s'est réuni deux fois afin d'exprimer ses préoccupations vis à vis de la rivière et pour mettre en place la programmation des 3 journées.

Alors que la session portait au départ un accent « réalimentation – irrigation », les réflexions du Comité de Pilotage lors de la préparation ont permis l'ouverture de la session à d'autres problématiques, témoignant ainsi de l'intérêt d'une préparation concertée.

L'identification des participants, l'information préalable

De par ses activités, le Syndicat de réalimentation du Dropt a pu proposer des intervenants techniques pertinents pour les 3 journées. Les membres du Comité de Pilotage ont identifié des participants motivés par la gestion de la rivière avec une réelle envie d'exprimer leurs attentes et d'écouter celles des autres usagers.

Lors des sessions, il n'a pas été noté « d'oubli » dans les personnes invitées.

La presse a été conviée aux réunions préparatoires (ainsi qu'aux 3 journées de formation) afin de « toucher » le grand public : quelques personnes se sont ainsi « greffées » aux sessions grâce à cette information.

Evaluation des journées de formation

La qualité de la formation

Le programme, en terme de contenu, a permis un balayage de l'ensemble des problématiques du bassin versant. Les sessions sont notamment un lieu idéal pour faire un point avec l'ensemble des usagers sur les réglementations en vigueur.

Les imperfections constatées ont plus concerné la **multiplication et le minutage des interventions** (après une première journée très longue, un chronométrage des interventions a été mis en place pour les journées suivantes).

Ainsi lors de la première journée des débats ont du être stoppés pour permettre de tenir le programme prévu : les temps d'intervention techniques ont été diminués dans la suite de la session pour des temps de discussion plus longs.

Les interventions ont été jugées satisfaisantes dans leur ensemble : les interventions qui fonctionnent le moins bien sont celles à caractère très technique, insuffisamment appliquées au territoire (ex : IBGN...).

Le caractère exemplaire de la 3^{ème} journée est à souligner : une demi-journée a, en effet, été consacrée à **l'expression collective des attentes de chaque catégorie d'utilisateur** vis à vis de la gestion future du Dropt. La préparation en groupe de travail de chaque intervention a ainsi facilité les échanges dans une perspective très concrète et appliquée à la rivière.

La représentation et l'implication des acteurs

Les 3 journées ont été suivies avec assiduité par les participants (entre 47 et 57 participants par journée) : grâce notamment au rôle fédérateur du Président du Syndicat de réalimentation du Dropt, la plupart des personnes ont suivi les 3 journées.

Il a été constaté lors des interventions en salle, une **certaine retenue** de la part des participants qui en ayant peur d'être trop catégoriques ou de blesser n'osent pas s'exprimer. Les échanges en salle ont ainsi eu tendance à rester « superficiels ». Dans cette mesure, les repas ont été des moments privilégiés pour des discussions plus « en profondeur ».

La dernière journée, plus concrète, a permis également des échanges constructifs en groupes de travail : chaque catégorie d'utilisateurs a eu alors l'occasion d'exprimer ses conclusions et ses attentes vis à vis des suites de la session.

Les actions proposées

Lors de la troisième journée, les participants ont formulé la demande d'une quatrième journée résolument tournée vers l'avenir.

Les participants ont ainsi souhaité avoir des **exemples concrets** des outils d'aménagement et de planification qui leur avaient été présentés lors des sessions : exemples du SAGE Boutonne, du contrat de rivière Célé et du Plan de Gestion des Etiages Adour.

Trois axes de travail ont alors été identifiés :

- élaboration d'un PGE Dropt,
- détermination de manière concertée des travaux à mettre en place sur le Dropt,
- choix d'un outil de gestion adapté (contrat de rivière ? SAGE ?).

Evaluation de l'après-session et de ses prolongements

La diffusion de l'information, le devenir de l'organisation mise en place et le suivi

Il n'a pas été identifié, à l'issue de la session, d'objectif fort vis à vis d'une information du grand public. L'accent a plutôt été mis sur la nécessité du maintien de la concertation sur le territoire dans la perspective notamment de l'élaboration du PGE.

Le Comité de Pilotage a été reconduit pour la préparation du PGE : ses membres ont accepté sans réticence de poursuivre la concertation. La mise en place d'une communauté d'usagers du Dropt (rôle consultatif, lieu de propositions) dont le noyau dur aurait pu être le Comité de Pilotage avait été envisagée : elle n'a pas vu le jour en tant que telle mais une association d'irrigants a été constituée suite à la session.

La session a également permis à l'animateur de se faire connaître sur le secteur facilitant ainsi son recrutement au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot.

Les actions menées « grâce » à la session

L'étude pour le Pan de Gestion des Etiages du Dropt a été lancée quelques mois après la session permettant ainsi de maintenir la concertation entre les usagers. Le PGE est en cours de validation. La session a donc permis de faciliter la préparation du PGE, outil déjà envisagé avant la session.

Ceci étant, la concertation mise en place à cette occasion a montré une diversité de problématiques auxquelles un PGE seul ne pouvait répondre : les acteurs du Dropt s'acheminent aujourd'hui vers un outil global tel que le contrat de rivière pour répondre à l'ensemble des besoins. Diverses études réalisées ou en cours (qualité, paysage) pourraient ainsi aboutir à l'élaboration d'un **contrat de rivière** et au recrutement d'un animateur spécifique.

Les impacts sociaux, le partenariat et la mise en réseau

La progression des échanges entre les usagers a été manifeste au cours et suite à la session : les journées de co-formation ont ainsi facilité la fin des oppositions nettes et virulentes. Les usagers sont plus à même aujourd'hui de comprendre les tenants et les aboutissants de chaque catégorie d'acteurs (ex : compréhension des contraintes économiques des agriculteurs...).

La session a également facilité la compréhension par tous de la nécessité de gérer les problèmes de façon globale (exemple de la problématique « réalimentation » concernant aussi bien les irrigants, que les pêcheurs ou les sports d'eaux...).

Ces nouvelles habitudes de concertations ont joué un rôle important dans le cadre de la préparation du PGE et pourront faciliter la mise en place d'un contrat de rivière.

La session a également conduit à une réflexion entre le Syndicat et les trois départements (ex : utilisation des droits d'eau de la Gironde par le Lot-et-Garonne). Un partenariat plus fort s'est également mis en place entre l'Agence de l'Eau et le Conseil Général concrétisé dans le cadre du PGE.

Bilan de la session

Réponse de la session à ses objectifs

Suite à une pré-étude avortée pour la faisabilité d'un SAGE sur le bassin, le Syndicat de réalimentation du Dropt souhaitait mettre un accent plus fort sur la concertation dans le cadre de l'élaboration du PGE.

La session avait donc pour objectifs :

- de mieux connaître les usagers et de cerner le rôle et les compétences de chacun,
- d'avoir une meilleure vision du cadre juridique et réglementaire pour arriver à une gestion intégrée et équilibrée de la ressource en eau,
- de bâtir les bases d'une concertation qui pourrait conduire à mettre en place un outil de planification.

L'évaluation menée en fin de session montre que, malgré le temps très court consacré au débat et aux échanges, la **concertation s'est mise en place** et que les usagers se sont accordés sur la nécessité d'entreprendre des actions prioritaires.

Tous les sujets préoccupants ont été abordés et un bon niveau d'information a été apporté sur la réglementation.

Même si le PGE était « suggéré » au départ, la session a permis de lancer l'étude dans les meilleures conditions de concertation possibles. Elle est également allée au delà de la problématique « gestion quantitative » et a fait émerger des volontés pour des outils globaux (contrat de rivière, SAGE).

Points forts / Points faibles

↑ Session = « étincelle » pour l'élaboration du Plan de Gestion des Etiages du Dropt

↑ Recrutement d'un animateur spécifique pour l'organisation de la session.

↑ **Prise de conscience de la nécessité d'une gestion globale** de la rivière, émergence d'une volonté politique en faveur d'un outil de type SAGE ou contrat de rivière.

↑ Une mise en perspective concrète lors de la troisième journée avec **l'écoute des attentes des usagers**.

↑ Impacts forts en terme de partenariat (entre les 3 Départements notamment)

↓ Des interventions **insuffisamment cadrées** d'où un temps de débat et d'échanges jugé trop court.

Session Gers amont – 1996

Présentation de la session

Le bassin

Bassin versant concerné : Partie amont du bassin du Gers et quelques affluents (Solle, Cier...)

Superficie : -

Départements : Hautes-Pyrénées (65)

Commentaires : Périmètre inscrit dans le territoire du Contrat de Terroir des Coteaux (porté par le Syndicat Mixte des coteaux) découpé en 3 secteurs hydrologiques (Gers, Arros/Estéous, Baïses/Bouès) sur chacun desquels a été organisée une session. Première session organisée sur un bassin de vie et non pas sur un bassin versant.

Les organisateurs

Structure porteuse : Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement

Animateur : Jean-Manuel DELEUZE (HPTE) avec une co-animation par le Syndicat Mixte des Coteaux pour établir le lien avec le Contrat de Terroir.

Enjeux identifiés par le Comité de Pilotage, programme de la session

Enjeux	Programme
Réhabilitation et entretien des berges Lien entre érosion et réalimentation par le canal de la Neste Qualité de l'eau (pollutions agricoles et domestiques) Pédagogie liée à l'eau	J1 : Restauration de rivières et mise en place d'un entretien durable – Qualité de l'eau (pollutions domestiques et agricoles) J2 : L'approche globale dans le domaine de l'eau – Le système Neste – Visite sur le Gers (érosion et travaux en rivière) J3 : L'eau et la pédagogie, le travail du CPIE – Synthèse et propositions

Commentaire : Organisation d'une quatrième journée (hors session) commune aux 3 sessions du territoire pour une mise en commun des propositions.

Budget

Dépenses : 40 703,12 F (6205,15 €)

Recettes : Agence de l'eau Adour-Garonne : 20 000,00 F (49 %)

Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement : 20 703,12 F (51 %)

Evaluation de l'organisation préalable

La structure porteuse, l'animation

Le Syndicat Mixte des Coteaux fortement impliqué localement de par la mise en œuvre du Contrat de Terroir, ne pouvait pas assurer une animation « neutre » des sessions.

Le choix de Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement s'est imposé pour plusieurs raisons : structure **externe** mais **territorialisée**, des **compétences rivière**, une bonne connaissance du territoire de par ses actions...

A noter : la participation de l'animateur (Jean-Manuel Deleuze) à la « Conférence Régionale de l'Environnement et du Développement Durable » en janvier 1996.

La concertation préalable, l'élaboration du pré-diagnostic

↳ *Le Comité de Pilotage :*

Les membres du Comité de Pilotage ont été désignés par le bureau du Syndicat Mixte des Coteaux après une réunion de présentation du dispositif (par Claude HOLL – ancien chef de projet national du dispositif Rivière).

Sa composition : des représentants des élus (2), de la profession agricole (1), des pêcheurs (1) et de l'alimentation en eau potable (1) + HPTE

Un **Comité de Pilotage territorial**, somme des 3 Comités de Pilotage locaux, s'est également réuni pour assurer la cohérence des 3 sessions.

↳ *Préparation de la session*

- Session mise en forme à partir des contributions des membres du Comité de Pilotage en réunion : identification des enjeux et des préoccupations de chaque catégorie d'usagers, besoins en réponses, élaboration du programme de la session, recherche collective d'intervenants...

- Souci de **ne pas influencer les perceptions locales par une vision technique du territoire** : services de l'Etat non intégrés dans le Comité de Pilotage. Des problématiques non identifiées par les techniciens ont ainsi émergé des préoccupations locales (ex : influence de la réalimentation par le canal de la Neste sur l'érosion des berges).

L'identification des participants, l'information préalable

Les effectifs ont été constitués par le Comité de Pilotage dont les membres ont pris soin d'informer les participants effectifs sur l'objectif des journées et de prendre les contacts nécessaires.

La représentation de l'ensemble des usages a été recherchée : invitation de tous les Maires du canton, des syndicats d'Adduction d'Eau potable, des agriculteurs du périmètre, des pêcheurs et chasseurs et de professionnels du tourisme et des loisirs.

Evaluation des journées de formation

La qualité de la formation

D'après les réponses au questionnaire d'évaluation, les participants se sont montrés satisfaits et intéressés par les interventions et les visites qui correspondaient bien à leurs préoccupations. L'ensemble des problématiques identifiées par le Comité de Pilotage a bien été repris dans le programme des sessions : les interventions limitées dans le temps ont laissé la place à des échanges constructifs entre les participants.

Particularité de la session : un accent fort mis sur la nécessité d'une **approche globale** dans le domaine de l'eau qui a permis aux usagers de se positionner dans le fonctionnement global du système et d'identifier les diverses interactions.

La représentation et l'implication des acteurs

Tous les acteurs ont été plus ou moins représentés lors des 3 journées : il n'a pas été constaté d'oubli dans la liste des personnes invitées. Malgré la difficulté de mobiliser l'ensemble des acteurs sur les 3 journées, il a été noté une **participation très active lors de la dernière demi-journée consacrée aux propositions concrètes.**

Les actions proposées

La 3^{ème} demi-journée de la session a été consacrée à l'élaboration d'une synthèse de la session et des propositions émises lors des journées de formation. Une 4^{ème} journée commune aux 3 sessions a permis la mise en commun des 3 synthèses et l'élaboration de propositions concertées pour la rivière (échancier...) avec deux axes de travail :

- des actions sur les **déchets**,
- des actions de **restauration et de valorisation de la rivière.**

Evaluation de l'après-session et de ses prolongements

La diffusion de l'information, le devenir de l'organisation mise en place et le suivi

Des outils de communication ont été mis en place :

- Edition d'un **document de communication** suite aux sessions (compte-rendu des 3 sessions du territoire, programme d'actions mis en place...) diffusé largement (plus de 200 exemplaires),
- Rédaction d'articles par l'animateur notamment dans la revue POUR du Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective (mars 1998)

Le Comité de Pilotage ne s'est plus réuni suite aux sessions : le projet de constituer un Conseil de l'Eau dans le cadre du Contrat de territoire n'a pas abouti.

Les actions menées « grâce » à la session

Suite aux 3 sessions, les propositions ont été présentées au Syndicat mixte des Coteaux qui a élaboré un **programme d'actions**. A ce jour :

- le programme sur les déchets est en cours d'achèvement,
- le programme concernant la réhabilitation des rivières est en démarrage : un état des lieux a été réalisé en 1998 par HPTE à la demande du Syndicat Mixte mais des problèmes d'organisation juridique ont retardé la mise en œuvre effective du programme.

Les impacts sociaux, le partenariat et la mise en réseau

Concernant les acteurs du territoire, la session a permis :

- de lever des « conflits » existants (agriculteurs/pêcheurs)
- d'identifier plus clairement les interlocuteurs du territoire dans le domaine de l'eau,
- d'instaurer chez les élus du territoire des pratiques de concertation avec du travail engagé collectivement (programme d'actions du Syndicat mixte)

La mise en œuvre du programme sur les rivières dans les années à venir permettra une recapitalisation de la session : il est envisagé (sans certitude) de réactiver un Comité de Pilotage similaire à celui de la session.

Bilan de la session

Réponse de la session à ses objectifs

Les objectifs initiaux de la session :

- constituer une vraie force de propositions auprès des instances décisionnaires dans le domaine de l'eau (en particulier, le Syndicat Mixte des Coteaux),
- constituer une force de mobilisation sur le territoire.

La session a répondu à ses objectifs en permettant une vraie prise de conscience des problématiques liées à l'eau et de leurs interactions et une mise à niveau nécessaire des connaissances.

Cependant la dynamique mise en place aurait mérité d'être entretenue par une animation spécifique autour de la rivière.

Points forts / Points faibles

↑ Inscription dans une **démarche globale** d'aménagement du territoire (Contrat de terroir) et mise en cohérence avec deux autres sessions.

↑ Mise en évidence de la **nécessité d'une gestion globale des rivières**

↑ Elaboration de **propositions concertées** communes à trois sessions réinvesties dans un programme d'actions

↑ Capitalisation à **long terme des conclusions de la session**

↓ **Manque de dynamisme dans la mise en œuvre** des propositions

ANNEXES

Cahier des charges
« Adour-Garonne » du programme
« Rivière-Partage de l'Eau » - 1999

CAHIER DES CHARGES "ADOUR-GARONNE" DU PROGRAMME

« Rivière - Partage de l'Eau »

en vigueur à partir de mars 1999 .

Mise à jour en décembre 2001

1. Objectifs et cadrage des opérations

1. Il s'agit de favoriser la gestion intégrée de l'eau sur de petits bassins-versants par :

11. l'élaboration en commun, le partage et la diffusion d'un **diagnostic** prenant en compte l'état des milieux, l'ensemble des préoccupations et l'ensemble des usagers concernés par la gestion de l'eau au niveau du bassin-versant

12. la mise en place, la réalisation et l'évaluation d'une session de communication et de formation de trois jours portant sur la gestion intégrée de l'eau au niveau du petit bassin-versant concerné. Le programme de **cette session de « co-formation »** est construit à partir des préoccupations énoncées dans le diagnostic participatif local.

2. La façon participative et intégrée de construire le diagnostic et le programme de la session est aussi importante que le diagnostic et le programme eux-mêmes.

3. Les opérations « Rivière - Partage de l'Eau » ne sont pas des lieux légitimes de prise de décision et n'ont pas cet objectif. Chaque participant reste libre de ses opinions et de ses engagements ultérieurs par rapport à quelque projet ou mesure que ce soit.

4. L'opération doit être menée en relation avec les autres opérations de gestion intégrée, en particulier le SDAGE, l'éventuel SAGE ou l'éventuel contrat de rivière, etc... Loin de concurrencer les autres actions de gestion de l'eau, sectorielles ou intégrées et d'introduire une inutile complication supplémentaire, l'opération « Rivière » apporte aux différents autres dispositifs la lisibilité qui leur fait souvent défaut auprès des acteurs de terrain.

5. L'opération se déroule en quatre étapes :

étape I : mise en place du comité de pilotage local qui désigne un animateur

étape II : constitution du pré-diagnostic participatif local et paramétrage de la session

étape III : session de co-formation de trois jours

étape IV : évaluation, diffusion du diagnostic participatif local.

6. Les moyens à consacrer au diagnostic réalisé dans le cadre d'une session « Rivière - Partage de l'Eau » sont sans commune mesure avec ceux qui sont consacrés à une étude, à un contrat de rivière ou à un SAGE. Il s'agit simplement, pour les acteurs locaux, de réaliser avec les données disponibles un état global des milieux, succinct et sans prétention scientifique, et de décrire de façon structurée leurs principales préoccupations liées à l'eau sur le bassin-versant. Le terme « préoccupation » est à prendre dans une acception très large, incluant les projets. Une perspective historique est toujours indispensable.

2. Co-responsabilité

La responsabilité locale de l'opération (pré-diagnostic, constitution d'un groupe équilibré de participants, financement, programme, évaluation, diagnostic) est assumée par un «comité de pilotage local» sous le contrôle et avec l'aide du comité « Rivière - Partage de l'Eau Adour-Garonne ».

Le comité de pilotage local comprend de trois à dix personnes dont au moins un élu local, un élu socio-professionnel et un élu associatif représentatifs des usagers.

Le comité de pilotage local désigne un organisme support et un (ou deux) animateur (s). Le (ou les) animateur(s) assure(nt) le secrétariat du comité de pilotage local, la rédaction et le suivi du dossier de fin d'étape II, la coordination de la session, la rédaction du rapport de fin d'opération et la diffusion du diagnostic (dossier de fin de quatrième étape). La composition du comité de pilotage local doit être agréée par le comité Rivière-Partage de l'Eau Adour-Garonne.

Le comité Rivière-Partage de l'Eau Adour-Garonne :

- décide des sites retenus pour des opérations « Rivière - Partage de l'Eau »
- prononce l'agrément et la validation d'opérations " Rivière - Partage de l'Eau "

L'organisme support intersites Adour-Garonne :

- il s'agit d'Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
- contrôle et assiste les organisateurs locaux
- diffuse l'information et la documentation nécessaires au développement du programme au travers de divers documents, réunions et manifestations
- organise des regroupements ou des stages de formation d'animateurs permettant la préparation des animateurs à leurs fonctions ainsi que les échanges entre eux.

L'animateur de l'opération locale doit suivre au moins trois regroupements ou journées de formation s'il n'a jamais animé d'opération. Dans le cas contraire ce chiffre est ramené à une journée minimum par nouvelle opération.

3. A l'issue des étapes I et II : Dossier d'agrément

C'est l'organisme support et l'animateur qui préparent, sous le contrôle du comité de pilotage local et en conformité avec le présent cahier des charges, le dossier de fin de deuxième étape. Pour obtenir l'agrément du Comité de Pilotage Rivière-Partage de l'Eau Adour-Garonne, il faut faire parvenir à l'organisme support intersites Adour-Garonne, à la délégation de l'Agence et au siège de l'Agence, au plus tard quinze jours avant le début de la session, un dossier dans lequel doit obligatoirement figurer :

1. La composition du groupe d'organismes :

11. Clairement répartie en trois « collègues » (élus, socio-professionnels et associatifs), la liste des membres du comité de pilotage comportant obligatoirement les renseignements suivants :
- nom, prénom, adresse postale complète, organisme, fonction, numéro de téléphone et le cas échéant numéro de télécopie, adresse électronique.

12. Les mêmes renseignements pour le ou les animateurs.

13. Les mêmes caractéristiques pour l'organisme support qui peut être ou non l'employeur de l'animateur.

2. Le pré-diagnostic (ébauche du diagnostic) :

21. Une carte du grand bassin (niveau SDAGE) avec localisation du bassin concerné. Si un SAGE ou un contrat de rivière est en cours, son contour doit également figurer sur cette carte.

22. Une carte du bassin versant sur fond topographique à une échelle suffisante pour permettre de voir l'ensemble du réseau hydrographique concerné. Dans la mesure où ce dernier ne serait pas dessiné en totalité sur la carte, il conviendra de le porter en surcharge."

23. Une description de l'état du bassin en quelques chiffres significatifs et en quelques phrases clés.

24. Un tableau croisé « préoccupations x acteurs », éventuellement commenté.

Il est recommandé de faire largement appel aux possibilités de la cartographie et de la photographie, assistées ou non par informatique.

3. Les paramètres de la session de co-formation

31/ les objectifs précis

32/ les dates (3 jours)

33/ le programme prévisionnel

34/ la liste des personnes invitées (en tant qu'intervenants et-ou participants) clairement structurée selon les rubriques suivantes :

- élus
- usagers socio-professionnels
- usagers associatifs
- représentants des administrations et des établissements publics
- enseignants, chercheurs, journalistes, etc...

Aucun acteur significatif de la gestion de l'eau ne doit être écarté.

4. Le budget provisoire des quatre étapes de l'opération

4. A l'issue des étapes III et IV Dossier final = « Validation »

C'est l'organisme support et l'animateur qui préparent, sous le contrôle du comité de pilotage local et en conformité avec le présent cahier des charges, le dossier de validation. Pour obtenir la validation du Comité de Pilotage Rivière-Partage de l'Eau Adour-Garonne, ouvrant droit au financement de l'Agence, il faut faire parvenir à l'organisme support intersites Adour-Garonne, à la délégation de l'Agence et au siège de l'Agence, au plus tard quinze jours avant le début de la session, un dossier dans lequel doit obligatoirement figurer :

au plus tard six semaines après la fin de la session, un dossier dans lequel doit obligatoirement figurer :

1. Le diagnostic et [1bis] son éventuel résumé

Il s'agit du pré-diagnostic « revu et corrigé » par le comité de pilotage local en fonction des interventions et des débats intervenus pendant la session. Si ce diagnostic dépasse quatre pages il doit faire l'objet d'un résumé de quatre pages. Il « engage » le comité de pilotage local mais pas l'ensemble des participants à la session.

2. La description et l'évaluation de la session de co-formation

21/ le programme effectif

22/ la liste émargée, jour par jour, des participants effectivement présents (en tant qu'intervenants et-ou de participants), liste clairement structurée selon les rubriques suivantes

: - élus ; - usagers socio-professionnels ; - usagers associatifs ;

- représentants des administrations et des établissements publics ; - enseignants, chercheurs, journalistes, etc...

23/ Une analyse des réponses au questionnaire individuel d'évaluation

Une fois analysés localement, les questionnaires sont à envoyer à l'organisme support.

24/ Les dates de participation de l'animateur aux intersites.

25/ Les éventuels articles de presse liés à l'opération.

3. Le plan de diffusion du diagnostic participatif local

4. Le bilan financier des quatre étapes de l'opération au niveau local

Questions évaluatives retenues pour
l'étude

↳ Eléments d'évaluation généraux

Le cahier des charges	<p>Le rôle de chacun des acteurs est-il bien défini ?</p> <p>Le cahier des charges aide-t-il les acteurs à structurer les sessions ? Présente-t-il des lourdeurs ? Offre-t-il un cadre méthodologique suffisamment précis ?</p> <p>Quel est le rôle/le poids de l'agrément ?</p>
Le Comité Rivière-Partage de l'Eau et l'organisme support intersites	<p>L'implication du Comité Adour-Garonne et de son organisme support (en termes d'information, d'accompagnement méthodologique, de formation préalable) est-elle suffisante ?</p> <p>L'organisation décentralisée du dispositif est-elle satisfaisante ? Les évolutions du dispositif sont-elles allées dans le sens de l'amélioration ?</p>
L'échelle spatiale	<p>Quel est le type de territoire concerné par les sessions ? S'agit-il comme prévu à l'origine de petits bassins versants ?</p> <p>Des sessions ont-elles concerné des territoires non engagés dans une réflexion particulière sur l'eau ?</p>
Le financement	<p>Quel est le budget consacré à une session (comparaison avec d'autres dispositifs) ?</p> <p>Quels sont les partenaires financiers ?</p> <p>La part d'autofinancement est-elle équilibrée d'un territoire à l'autre ?</p>
La place/le rôle du dispositif vis à vis d'autres outils de gestion globale et d'autres outils de concertation	<p>Quels outils de concertation peuvent être comparés à une session Rivière ? Quels en sont les atouts et les contraintes ?</p> <p>Les sessions Rivière jouent-elles un rôle important vis à vis d'autres outils de type SAGE ou contrat de rivière ?</p>

↳ Evaluation de l'organisation préalable des sessions

La structure porteuse et l'animateur	<p>Quels sont les critères de choix de la structure porteuse ? Sa nature conditionne-t-elle la réussite de la session ?</p> <p>Sur quels critères ont été choisis les animateurs ?</p> <p>L'animateur est-il déterminant dans la réussite de la session ?</p> <p>Leur formation est-elle suffisante (notamment depuis la disparition des rencontres intersites) ?</p>
La qualité de la concertation préalable, l'élaboration du pré-diagnostic	<p>Comment sont désignés les membres des Comités de Pilotage ? L'équilibre des usages est-il généralement bien représenté ?</p> <p>De quelle façon sont élaborés les pré-diagnostic (réunion de concertation...) ?</p>
L'information préalable	<p>Quels sont les moyens utilisés pour informer de l'organisation d'une session Rivière sur un territoire ?</p> <p>Doivent-ils être développés ?</p>

↳ Evaluation des journées de formation

Les programmes, les thèmes abordés	Quels sont les thèmes les plus fréquemment traités en session ? Sont-ils toujours en correspondance étroite avec le pré-diagnostic ? Certaines problématiques sont-elles « écartées » des sessions ?
La représentation et l'implication des acteurs	Observe-t-on globalement des différences de mobilisation entre les différentes catégories d'usagers ?
La qualité de la co-formation	L'organisation des journées telle qu'elle est définie favorise-t-elle les échanges entre usagers ? Des frustrations systématiques sont-elles relevées ?
Pertinence de l'évaluation	Le questionnaire d'évaluation, tel qu'il existe, permet-il de juger pertinemment de l'efficacité des sessions ?
Les actions proposées	Les sessions Rivière sont-elles un bon cadre pour proposer collectivement des actions concrètes sur une rivière ? Est-il possible d'aboutir à des propositions concrètes ou seulement à des principes de gestion généraux ?

↳ Evaluation de l'après session et des prolongements

La diffusion de l'information	Quels moyens sont généralement mis en œuvre pour faire connaître et diffuser le diagnostic à l'issue des sessions ? Quelle utilisation en est généralement faite ?
Le suivi	Des sessions disposent-elles d'un dispositif de suivi (indicateurs, tableau de bord...) ?
Les actions effectivement menées suite aux sessions	Quel type d'actions voit plus facilement le jour parmi les propositions faites lors des sessions ? Le lien avec la session Rivière est-il alors clairement identifié par les acteurs ?
Le devenir de l'organisation mise en place	Les comités de pilotage locaux ont-ils une pérennité à l'issue des sessions ?
Les impacts sociaux	Observe-t-on une modification notable des rapports entre les acteurs de l'eau sur un bassin à l'issue d'une session ? La formation des acteurs contribue-t-elle à favoriser des pratiques plus respectueuses ?
Les impacts sur le partenariat et la mise en réseau (sur et hors bassin)	Les sessions Rivière jouent-elles encore un rôle dans l'échange inter bassins ? Existe-t-il des « ponts » entre les sessions, notamment depuis la disparition des réunions intersites ?

Tableau comparatif
SAGE – Contrats de rivière –
« Rivière, Partage de l’Eau »
(CEDEPI, 1998)

TABLEAU COMPARATIF ENTRE LES TROIS OPERATIONS CONCERTEES « SAGE » - CONTRATS DE RIVIERE – « RIVIERE, PARTAGE DE L’EAU »

MOT-CLEF COMMUN AUX TROIS DEMARCHES : CONCERTATION ENTRE LES PARTENAIRES CONCERNES

LES TROIS DEMARCHES NE SONT PAS DE MEME NIVEAU :

	SAGE	Contrats de rivière	Opérations « Rivière – Partage de l’Eau »
AUCUNE PROCEDURE N’EXCLUT LES DEUX AUTRES ET, MALGRE LES APPARENCES, AUCUN ORDRE CHRONOLOGIQUE NE S’IMPOSE PARTOUT DE LA MEME MANIERE	- peuvent exister avant ou après ou sans contrat de rivière - peuvent intervenir avant ou après ou sans opération(s) « Rivière »	- peuvent venir avant ou après ou sans SAGE - peuvent venir avant ou après ou sans opération (s) « Rivière »	- peuvent venir avant ou après ou sans SAGE - peuvent venir avant ou après ou sans contrat de rivière
MOTS-CLEFS SPECIFIQUES	- cadrage, réglementation, décisions	- programmation et réalisation de travaux	- devoir d’écoute, droit d’expression, coformation, diagnostic partagé, neutralité
SURFACE DU BASSIN CONCERNE	- 500 à 10 000 km ²	- 100 à 500 km ²	- sauf exception, 5 à 15 fois plus petite que surface SAGE
DISPOSITIF	- dispositif d’envergure - dispositif cadré par la loi - études scientifiques	- intermédiaire entre SAGE et opération « Rivière » - dispositif contractuel	- dispositif modeste sans objectif ni légitimité de décision - dispositif allant dans le sens de la loi mais non prévu par la loi - la façon participative d’arriver aux résultats (programme session co-formation et diagnostic partagé) compte au moins autant que ces résultats en tant que tel ; diagnostic sans prétention scientifique mais aussi objectif que possible
PORTEE JURIDIQUE	- forte - prise en compte réglementaire	- non réglementaire	- un système non décisionnel est par définition sans portée juridique, cependant : le droit d’agrément et de validation des opérations n’appartiennent qu’au Comité de Pilotage du programme
DUREE	- long (au moins deux à cinq ans)	- préparation : au moins deux ans - durée du contrat proprement dit : cinq ans	- moins long (un à deux ans)
RESSOURCES CONSACREES	- uniquement potentielles	- importantes	- réduites
FREQUENCE	- unique (et révisable)	- unique	- on peut faire plusieurs opérations sur un même bassin versant avec problématique et/ou recrutement différent
REPRESENTATIVITE	- 75 % pouvoirs publics (élus et administrations)	- présidence : un élu - composition du Comité de Rivière moins formalisée que la CLE	- usagers associatifs et socioprofessionnels relativement plus nombreux - on peut toucher davantage d’acteurs effectifs au km ²
RELATIONS ENTRE ACTEURS	- surtout inter-institutionnelles	- intermédiaires	- parfois inter-personnelles - les acteurs locaux ne sont pas considérés comme plus ou moins importants que les « macro-acteurs » qui ont l’essentiel du pouvoir